

Folklore Brabançon

histoire et vie populaire



FWISB
Archives

1er trimestre
1989

N° 262

revue trimestrielle

M

LE FOLKLORE

BRABANÇON

Histoire et vie populaire

Juillet 1989 - N° 262

Organe du Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la Province de Brabant.

Président : *Didier ROBER, député permanent.*

Vice-Présidents : *Francis DE HONDT et Willy VANHELWEGEN, députés permanents.*

Directeur : *Gilbert MENNE.*

Rédacteur : *Myriam LECHÊNE.*

Conseiller artistique : *Marc SCHOUPPE.*

Prix au numéro : 100 F.

Cotisation 1989 (4 numéros) : 350 F.

Siège : rue du Marché aux Herbes, 61, 1000 Bruxelles.

Tél. : 02/513.07.50.

Bureaux ouverts de 8 h 30 à 17 h 00. Les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés.

C.C.P. du Service de Recherches Historiques et Folkloriques : 000-0025584-83.

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Toute la correspondance doit être adressée au Directeur.

Il existe une édition néerlandaise du «Folklore Brabançon» qui paraît également tous les trois mois et qui contient des articles originaux. Mêmes conditions d'abonnement.

LISTE DES PRETEURS

LES INSTITUTIONS ET LES SOCIÉTÉS

Musée National de la Figurine Historique.
Demeure abbatiale de Dieleghem Jette.
Conservateur : Jean-Pierre ETIENNE.

Syndicat d'Initiative de Ligny.
Président : L. RUCQUOY.

Musées de la Ville de Mons

LES COLLECTIONNEURS PRIVÉS

Jean BOUDART, Marcinelle, André DE KONINCK, Bruxelles, Jean-Pierre ETIENNE, Bruxelles, Raymond GALERNE, Bruxelles, Jean-Marie GENOT, HEPPIGNIES, Robert HECQ, Bruxelles, Patrick MAES, Ligny, Jean-Jacques PATTYN, Bruxelles, A. FIEVET, Bruxelles.

Conseil d'administration de l'Association Belge Napoléonienne :

Président : Joseph VAN BELLINGHEN

Vice-Président : Robert HECQ.

Trésorier : Robert HECQ.

Secrétaires : Marie-Ange HUBERT,
Josée KATS.

Administrateurs : Marcel CORTVRINT,

Josée KATS,

Robert KATS.

Comité de Rédaction : Joseph VAN BELLINGHEN,

Josée KATS,

Robert KATS,

Jean REINESON.

Délégués provinciaux : Namur : Patrick MAES.

Brabant : Willy WILLOT.

Charleroi : Robert RAVAUX.

Illustrations extraites de "La Révolution française" de A. DAYOT, (1896).

L'Association Belge Napoléonienne tient à remercier : le Gouverneur, les Députés permanents et le Greffier provincial de la Province de Brabant.

Avant-propos

1789-1989, rarement deux dates auront été si souvent accolées parlant d'Européens. Il est vrai que 1789 ouvre une période de l'histoire et la nôtre en particulier. De plus la révolution française, créatrice de la charte des libertés fondamentales du citoyen contemporain, tire encore chaque jour ses effets. Il est donc normal que le bicentenaire de pareils événements soit célébré avec ferveur et faste.

C'est dans cet esprit que l'Association Belge Napoléonienne a voulu honorer l'un de ceux qui contribua le mieux par son action à canaliser cette époque révolutionnaire, c'est-à-dire le général Bonaparte. On comprendra dès lors le pourquoi de l'appellation de cette exposition "Quand la révolution espérait Bonaparte".

Afin de mieux situer le contexte historique qui sert de support à cette exposition le visiteur pourra grâce à ce catalogue se plonger dans un passé si bouleversant et attachant. Il suivra, pas à pas, les événements, grands et petits, souvent provoqués par des situations injustes. L'ambiance de l'époque, qui n'a pas été oubliée, sera, elle aussi, rendue à travers certains articles ; c'est dire que la partie historique de ce catalogue veut également ôter au personnage que fut Bonaparte l'aspect légendaire et mythique dont les siècles l'ont chargé afin de le restituer dans sa vérité d'homme et de personne.

Quant au contenu des vitrines, documents, bronzes, armes, laïences ou médailles, tous ces objets authentiques lui permettront de se fixer de façon plus concrète à l'esprit ce que fut la fin particulièrement troublée du 18^e siècle.

1789 marqua un tournant capital dans l'histoire de l'Europe. L'Association Belge Napoléonienne, société historique, pouvait-elle l'ignorer ? C'est pourquoi cette exposition a été réalisée dans cette splendide salle des Métiers d'Art du Brabant. Ce lieu, situé au cœur de Bruxelles, capitale de l'Europe, prend ici la valeur de symbole et souligne ainsi mieux l'événement.

Grâce à la participation et à la collaboration de plusieurs collectionneurs et amis, le visiteur retirera, nous l'espérons, des minutes passées dans ce cadre prestigieux, intérêt et plaisir.

Que ceux et celles qui nous ont permis de donner naissance à cette exposition acceptent nos vifs remerciements ; car montrer au public quelques-unes des pièces parmi les plus belles que l'on possède, c'est accomplir œuvre de civisme. Contribuer à la formation culturelle et historique du citoyen est un rôle précieux que l'A.B.N. développe depuis sa création en 1979. Elle espère d'ailleurs être entendue et voir se joindre à elle de nouveaux collectionneurs qui lui permettront de mieux remplir à l'avenir cet aspect important de ses objectifs.

Puisse à présent le visiteur vibrer à cette page de l'histoire qui régit toujours l'organisation de notre société.

J. Reineson

Quand la révolution espérait Bonaparte

*"La Révolution me convenait
et l'égalité, qui devait
m'élever, me séduisait."*

Napoléon Bonaparte

Marie-Ange HUBERT

Si, le 14 juillet 1789, Napoléon Bonaparte commande une compagnie du 2^e bataillon du régiment de la Fère caserné à Auxonne, ce qui se passe en France l'intéresse peu. Il demande un congé, regagne la Corse qu'il veut voir enfin autonome.

Mais le rêve du jeune lieutenant d'artillerie se terminant par un échec total, en 1793, il gagne Nice où se trouve son régiment et reçoit le commandement de la 12^e compagnie du 4^e d'artillerie. Tout laisse croire qu'il défend alors avec ardeur les idées de la Montagne et qu'il est bon Jacobin.

Son génie militaire est reconnu pour la première fois sur le continent lors du siège de Toulon où son plan d'attaque est méthodiquement appliqué.

Le 19 décembre, les Républicains étant maîtres de la ville, Bonaparte est nommé général de brigade. Sur la recommandation d'Augustin Robespierre, il est nommé le 7 février 1794, commandant de l'artillerie de l'Armée d'Italie.

Lié depuis plus d'un an aux Robespierriens, la chute de Thermidor fixe soupçons et machinations sur la tête de Bonaparte qui est arrêté et incarcéré au Fort Carré d'Antibes.

Son innocence reconnue, il est libéré le 19 août mais n'étant pas réintégré dans son commandement, il reste en attente au Quartier Général.

Le 7 mai 1795, il reçoit la nomination de général d'artillerie à l'Armée de l'Ouest et monte enfin à Paris.

La réaction thermidorienne y est de plus en plus vive et Bonaparte, général jacobin, est mis en disponibilité.

En août 1795, il est nommé attaché aux travaux de la direction du Comité de salut public chargé des plans de campagne et de la surveillance des opérations des armées de terre et, à la veille d'être rayé des cadres pour être envoyé en Turquie, la Révolution qui s'effiloche va décider de son sort.

Républicains et Royalistes continuent à s'affronter ; il est temps maintenant de clore cette révolution qui n'a que trop duré. Le 11 vendémiaire (3 octobre 1795), la Convention fait appel à la troupe dont elle confie le commandement à Barras qui lui-même s'entoure de trois officiers en qui il a totale confiance : Brune, Murat et Bonaparte et, dans la nuit du 12

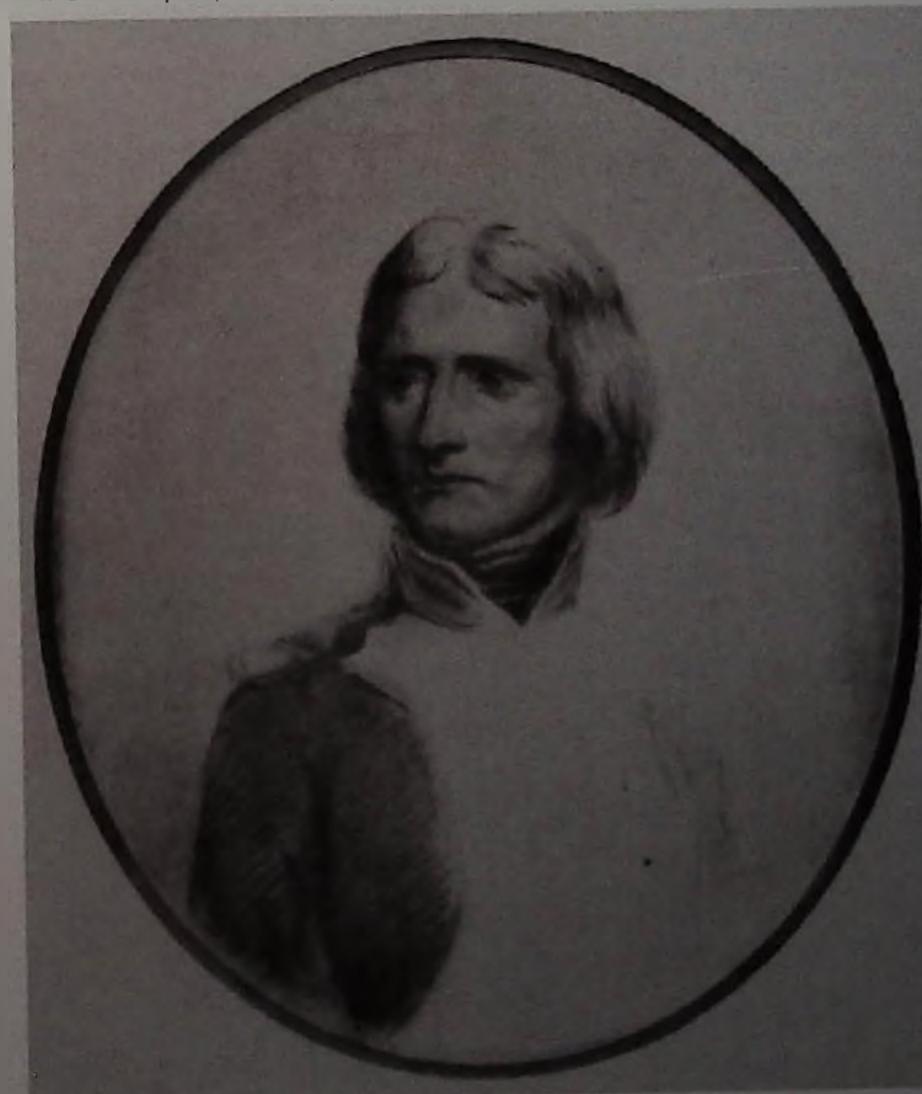
au 13 vendémiaire, les canons de Bonaparte placés sur les marches de l'église St-Roch le font entrer dans sa légende.

Commandant en chef de l'armée de l'Intérieur il va, en brûlant les derniers feux de la Révolution, apprendre la police, la finance, la politique, les hommes...

Le 2 mars 1796, le Directoire le nomme au commandement de l'Armée d'Italie et c'est Montenotte, Mondovi, Lodi et le traité de Campo-Formio.

La campagne d'Egypte tourne court mais c'est à Paris que l'avenir brille pour le jeune militaire.

Le Directoire a déjà trop vécu. La Révolution est bien terminée. Il est temps que Bonaparte devienne Napoléon.



Bonaparte, Capitaine d'artillerie.

LA CRISE ECONOMIQUE. (1783-1789)

A la fin de l'ancien régime, la France était toujours prospère mais l'Etat était oeuvre, et le Trésor vide, les difficultés financières ayant été aggravées par la guerre d'Amérique. Le mécontentement grandissait à travers le royaume, où les inégalités fiscales indignaient les non-privilegiés. Les paysans se plaignaient, d'autre part, de récoltes trop abondantes qui amenaient la mévente du blé et du vin. Les commerçants voyaient leurs exportations diminuer en raison des barrières douanières élevées dans certains pays et beaucoup d'artisans devaient fermer boutique. En dépit de la crise, le contrôleur général des finances, Calonne, refusait de faire des économies et vivait d'emprunts.

Inquiet pourtant de l'ampleur du déficit, le ministre voulut atténuer les abus. En août 1786 il proposa au roi un impôt nouveau, la "subvention territoriale", pesant sur tous les propriétaires nobles ou roturiers, la suppression des douanes intérieures, la libre circulation des grains, la diminution de la taille et de la gabelle, ainsi que la création d'assemblées consultatives provinciales. Craignant l'opposition du Parlement, le roi décida de demander l'approbation d'une assemblée des notables. Elle se réunit le 22 février 1787 et comprit une majorité de privilégiés. Les notables acceptèrent certaines réformes mais refusèrent d'examiner le projet d'impôt tant qu'ils ne connaîtraient pas l'importance du déficit. Le roi les renvoya (25 mai).

Entretiens, Calonne avait été remplacé par un de ses adversaires, Loménie de Brienne. A la surprise générale, le nouveau ministre adopta les idées de son prédécesseur et présenta les projets au Parlement de Paris. Celui-ci demanda à son tour communication de l'état des finances et surtout déclara que seuls les états généraux pourraient consentir un impôt nouveau. Devant l'obstination des parlementaires, le roi les exila à Troyes, mais le mécontentement général le força à les rappeler (septembre 1787). La crise financière s'aggravant toujours, Brienne voulut lancer un grand emprunt, que le roi fit enregistrer de force, malgré l'opposition du Parlement. Le garde des Sceaux, Lamoignon, voulut enlever aux parlementaires le droit d'enregistrer les édits. Du coup, les magistrats se révoltèrent. Deux conseillers furent arrêtés, mais leurs collègues se déclarèrent solidaires, si bien que le roi mit le Parlement en vacances (8 mai 1788). De graves émeutes éclatèrent alors à travers le pays. Mais, bientôt, la banqueroute menaçante contraignit Brienne, le 8 août 1788, à annoncer la convocation des états généraux pour le 1er mai 1789. Quelques jours plus tard, le ministre était remplacé par Necker (25 août). La Révolution allait commencer.

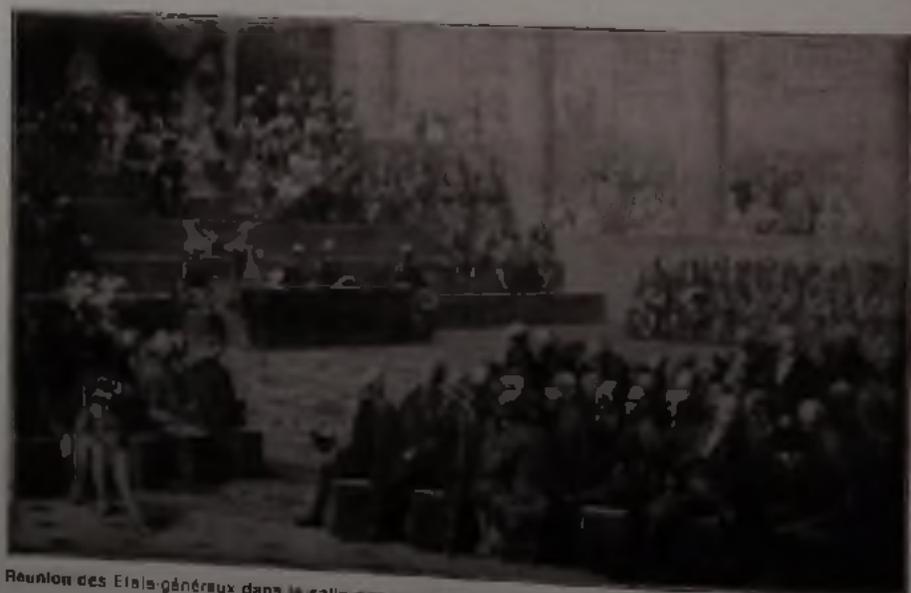


Allouement au Faubourg Saint-Antoine le 28 avril 1789

LES ETATS GENERAUX. (1789).

Le 5 mai 1789, vers 8 heures, les représentants des trois ordres pénétrèrent dans la salle des Menus-Plaisirs à Versailles, préparée à leur intention. Ils sont plus de 1 200 à attendre, entassés dans la vaste enceinte, au pied de l'estrade tendue de velours violet fleurdelisé, où a été dressé le trône. Enfin, Louis XVI arrive et prend place, au milieu des acclamations. Il a le clergé à sa droite, la noblesse à sa gauche. En face de lui, tenant tout le fond de la salle, se presse la grande masse des élus du tiers état dont les vêtements noirs contrastent avec les soutanes rouges ou violettes des prêtres, les habits bordés d'or de la noblesse.

Neuf mois plus tôt, Louis XVI, accablé par la détresse du Trésor, a décidé de convoquer les états généraux pour chercher en commun une solution aux problèmes financiers. En réponse au vœu du pays il a octroyé au tiers une représentation double de celle de chacun des autres ordres, mais deux importantes questions ont été posées : les trois ordres délibéreront-ils en commun ? Voteront-ils par ordre ou par tête ? Le roi a négligé de prendre une décision. Les élections ont eu lieu à la fin de l'hiver. Parmi les députés qui prendront le plus d'influence, on compte, pour le clergé, Grégoire Champion de Cicé, Maury, Talleyrand ; pour la noblesse, La Fayette, le duc d'Anguillon, Clermont-Tonnerre, La Rochefoucauld-Liancourt ; pour le tiers, Bailly, Barnave, Mounier, et surtout un aristocrate déchu : le comte de Mirabeau. Arrivés à Versailles, les députés ont été reçus le 2 mai par le roi. Deux jours plus tard, ils ont participé à une procession solennelle, mais le tiers s'est déjà senti assez



Réunion des Etats-généraux dans la salle des menus-plaisirs, à Versailles le 5 mai 1789.

mal à l'aise à côté des privilégiés sous l'uniforme sombre qui lui était imposé

Enfin, la première séance est ouverte. Le roi prononce une courte harangue, puis Necker, le ministre des Finances, expose trois heures durant les difficultés financières, accumulant les chiffres et les statistiques. L'assistance est déçue : les vrais problèmes n'ont pas été abordés. La journée terminée, la vérification des pouvoirs commence. Le tiers demande en vain que ce travail se fasse en commun. Pendant plus d'un mois, la situation stagne. Enfin, le 10 juin, les membres du tiers, impatientés, décident de procéder seuls aux vérifications. Quelques représentants du bas clergé acceptent enfin d'aller les rejoindre et, le 17 juin, le grand pas est franchi : le tiers se proclame Assemblée nationale et, à ce titre, prend d'autorité des décrets. Cette fois, il y a rupture entre le passé et le présent, les députés du tiers ont rejeté le vieux droit français basé sur la hiérarchie et la distinction des trois ordres. L'Assemblée constituante va pouvoir commencer ses travaux.

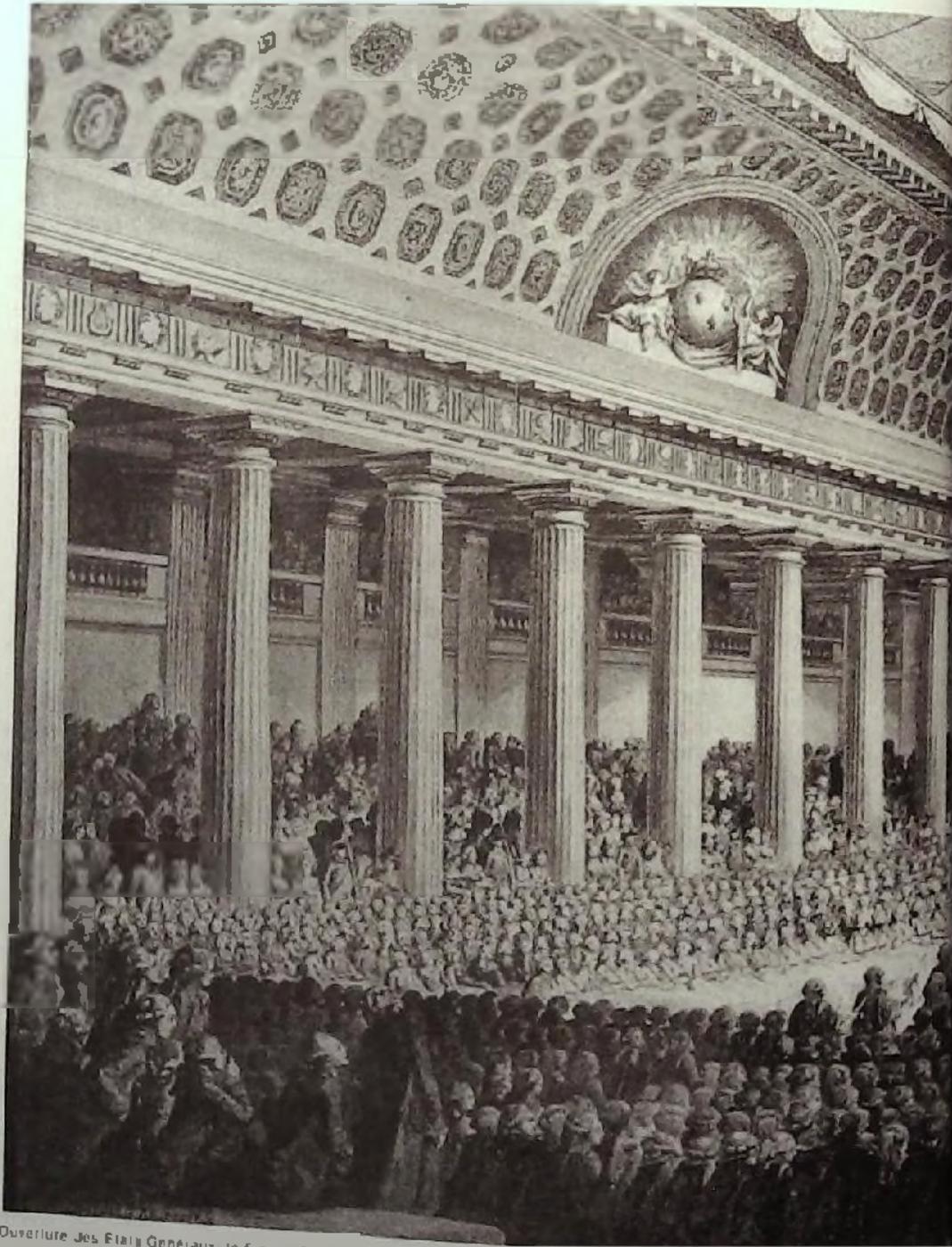
LES TROIS ORDRES: LA NOBLESSE.

"Noblesse, fortune, un rang, des places, tout cela vous rend fier ! Qu'avez-vous fait pour tant de bien ? Vous vous êtes donné la peine de naître !" Par la bouche de Figaro, Beaumarchais fustigeait ainsi les aristocrates, dont il jugeait les privilèges immérités, la morgue inadmissible. Second ordre de la nation, la noblesse (qui comptait à peine 1% de la population totale) n'était pourtant pas toujours riche et heureuse. Cette caste était très diversifiée.

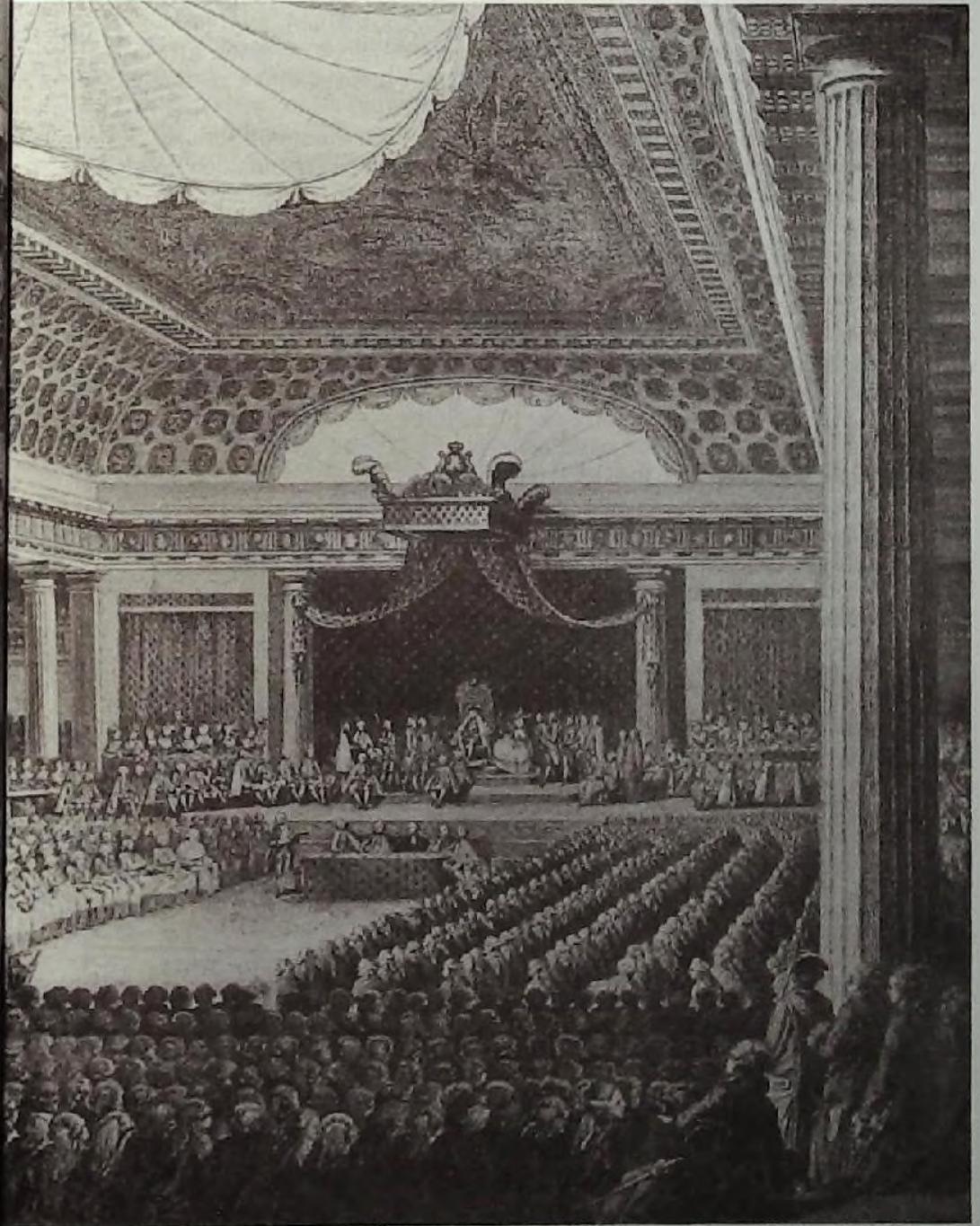
L'ancienneté comptait plus que le titre, sauf celui de duc. On distinguait en théorie la noblesse d'épée (dite féodale, chevaleresque ou d'extraction suivant la date de filiation prouvée) et les familles anoblies. La noblesse d'extraction comprenait les familles en possession d'état noble à un moment donné dont on ne retrouvait pas de principe d'origine connu, noblesse que le souverain avait "maintenue" à un certain moment (par exemple quand Louis XIV fit dresser, en 1666, le catalogue des nobles du royaume).

A côté, il y avait les familles anoblies par un acte formel du roi, par lettres patentes, et les anoblis par charge et fonction, noblesse de robe, par exemple, acquise par achat de titres ou exercices de certains offices (en particulier la magistrature).

Les différences étaient grandes entre la haute noblesse admise à la cour — où gravitaient les princes du sang, les grandes familles, les maisons militaires et civiles, une nuée de courtisans pour lesquels le train de vie de Versailles, souvent maintenu par des dettes, était dispendieux



Ouverture des États Généraux le 5 mai 1789



— et l'aristocratie provinciale. Celle-ci, composée de propriétaires fonciers, de membres des parlements ou de simples gentilhommes, vivaient à moindre frais, tout en tenant le haut du pavé dans les villes. Enfin, quantité de hobereaux, souvent très pauvres et proches du paysan, se contentaient des revenus souvent médiocres de leurs terres. Les aînés arrivaient à joindre les deux bouts, mais les cadets gémissaient sur leur condition misérable.

Depuis les temps féodaux, la noblesse payait théoriquement l'impôt du sang" en risquant sa vie pour le roi sur les champs de bataille. En revanche, elle était exemptée de la taille, de la corvée, du logement des gens de guerre, et ne payait qu'une quote-part réduite des impôts de capitation et du vingtième. Elle conservait, enfin, de vieux droits féodaux : droits de justice, de chasse, cens, corvées, banalités, redevances diverses. En cette fin de l'Ancien Régime, les gentilshommes tenaient à conserver leurs privilèges, mais l'immense majorité de la nation aspirait à l'égalité sociale.

LES TROIS ORDRES: LE CLERGE.

Le 4 mai, veille de l'ouverture des états généraux, une grande procession se déroule dans les rues de Versailles. Derrière le tiers de la noblesse avancent les prélats aux soutanes rouges et violettes, suivis de la masse des curés. Les premiers des trois ordres du royaume est repré-



senté aux états par près de 300 ecclésiastiques. En cette fin du XVIIIe siècle, le clergé français compte environ 130.000 membres, dont une moitié à peu près de "réguliers" — moines ou religieuses.

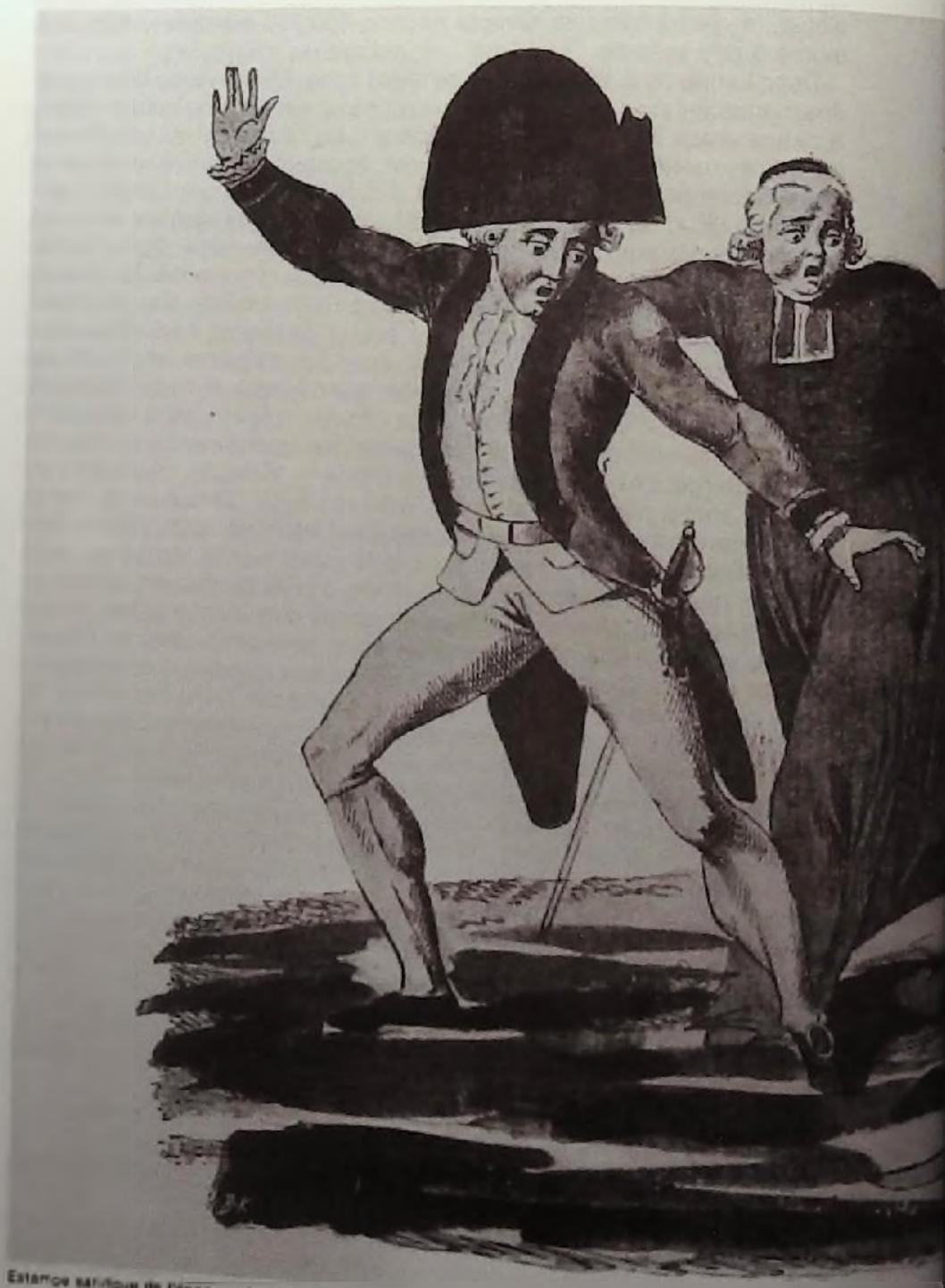
Dans l'ensemble, l'Eglise de France est riche. Elle possède des terres, des monastères, des palais épiscopaux, le tout assurant de belles rentes. A ces revenus il faut ajouter une "dîme", ou rémunération versée par les fidèles (cette dîme, malgré son nom, équivaut à moins d'un dixième des produits de la terre). Le clergé est, d'autre part, exempt d'impôt, mais il verse à l'Etat une contribution dont lui-même fixe le montant et qu'on appelle "don gratuit". Ces richesses ont leur contrepartie. Outre l'exercice de leur ministère, les prêtres assument deux importantes fonctions : d'une part, l'instruction de jeunes (on compte 600 collèges dans le royaume et presque chaque paroisse a son école), de l'autre, l'assistance publique (hôpitaux, maisons de retraite, dons aux indigents, etc.). Les religieuses se spécialisent dans les soins aux malades et l'éducation des filles. En outre, c'est l'Eglise qui, sous l'Ancien Régime, tient l'état civil.

Le recrutement des prêtres varie selon leur appartenance au haut ou au bas clergé. Les membres du haut clergé — évêques, chanoines ou abbé — sont à peu près tous issus de la noblesse. Certains sont entrés dans les ordres sans vocation, pour toucher les revenus d'un évêché ou d'une abbaye, et scandalisent parfois le public par la liberté de leurs moeurs, mais la plupart sont parfaitement dignes de respect. Quant au bas clergé — curés et vicaires — leur mode d'existence et leur valeur morale varient évidemment selon la région et les individus. La plupart ont une vie difficile, parfois misérable, dans les campagnes déshéritées. Ils se plaignent d'être réduits à la portion congrue. Dans l'ensemble ils gardent une foi robuste et s'occupent avec sérieux de leurs paroissiens. Leurs ouailles ont confiance en eux et les chargeront de rédiger les cahiers de doléances. Les membres du bas clergé sont souvent irrités par le faste des prélats, qui semblent mépriser leur roture, et ils attendent avec impatience de justes réformes. Reste enfin, le clergé régulier confiné dans les abbayes. Dans certains couvents, la décadence est certaine et les règles anciennes sont carrément abandonnées, mais beaucoup d'ordres résistent à la contagion et les vocations demeurent profondes.

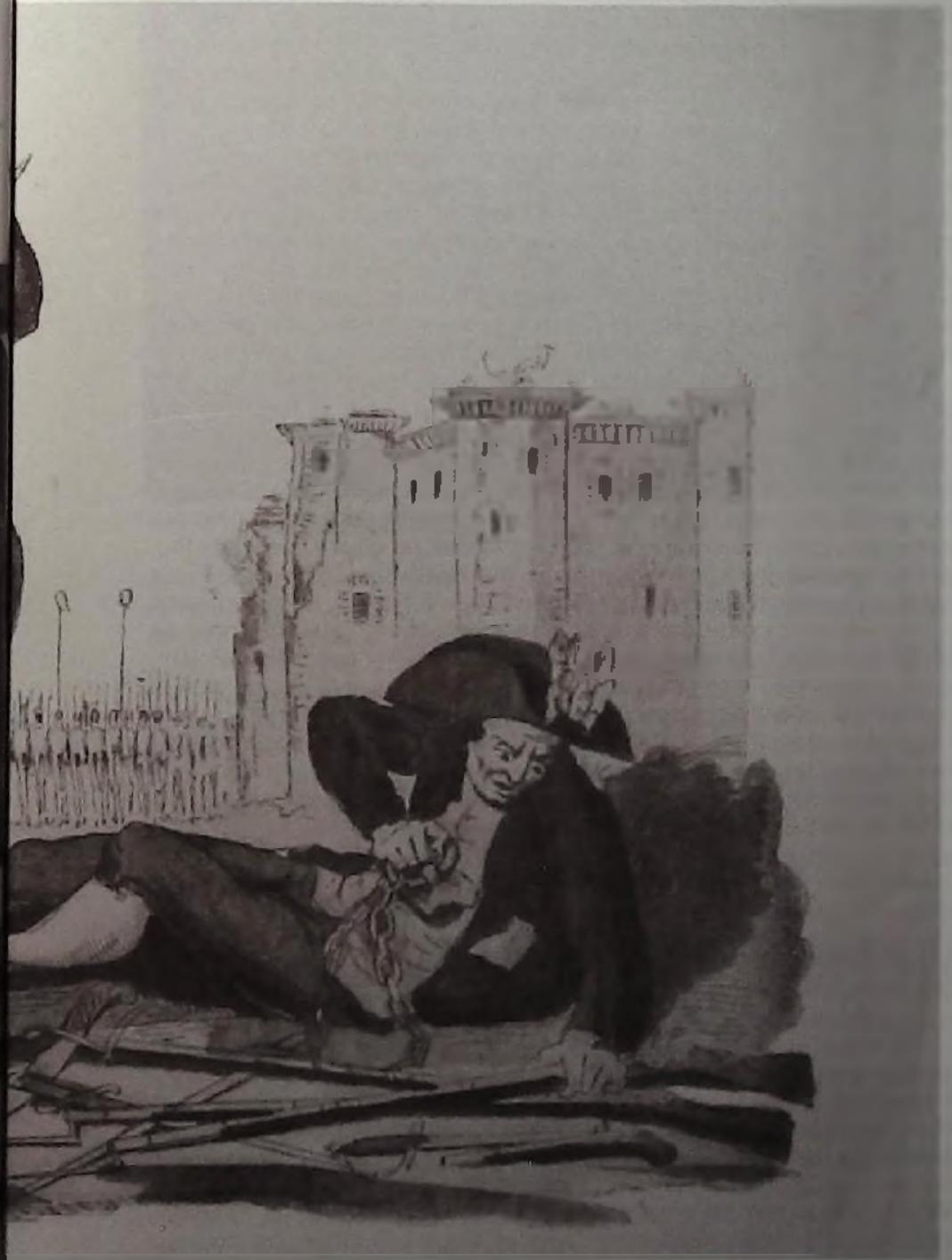
LE TIERS-ETAT.

(et les cahiers de doléances. 1789).

"Qu'est-ce que le tiers-état ? — Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent ? — Rien", constatait Sieyès au début de la Révolution. Troisième des grands ordres du royaume sous l'Ancien Régime (après la noblesse et le clergé) le Tiers était en effet composé de la très grande majorité des Français puisqu'il englobait tous les roturiers non ecclésiastiques. En fait, il comprend des classes sociales extrêmement variées : des bourgeois (eux-mêmes très diversifiés) souvent fortunés, actifs, influents, ambi-



Estampe satirique de l'époque, révolté du tiers - état



trieux : plus bas dans l'échelle, les boutiquiers, artisans ou ouvriers, parfois alsés, parfois misérables : enfin, les paysans, au nombre d'environ 20 millions (sur un chiffre total de 24 millions), dont les conditions d'existence variaient selon qu'ils étaient propriétaires fonciers, fermiers, métayers, domestiques de ferme et même serfs (le servage, aboli dans le domaine royal, subsistait dans quelques rares provinces).

Le Tiers se plaignait surtout de supporter la quasi-totalité des impôts (taille, capitation, vingtième, gabelle), les ordres privilégiés s'en trouvant exemptés. Les paysans devaient, en outre, la dîme au curé, la corvée et le cens du seigneur. Les classes libérales nourrissaient d'autres griefs. Les bourgeois cultivés, enrichis dans les affaires, s'indignaient d'être tenus à l'écart des grandes charges de l'Etat. Conscients de leur propre valeur, ils n'acceptaient plus d'être traités en inférieurs par la noblesse et voulaient participer aux affaires politiques.

En août 1788, le pays apprit la décision du roi de convoquer les états généraux pour le printemps suivant. Selon une tradition séculaire, les électeurs étaient invités à exposer par écrit leurs revendications et leurs vœux dans des "cahiers de doléances", chaque ordre présentant un cahier par bailliage. Pour le Tiers, qui votait au suffrage indirect, chaque cahier devait résumer les revendications exprimées dans les cahiers des paroisses ou des corporations. Mais les électeurs, qui n'étaient pas toujours capables de rédiger eux-mêmes leur texte, demandèrent souvent l'aide du curé ou d'une personnalité de la région. Parfois, ils se bornèrent à recopier un modèle établi à l'avance. On compta, au total, près de 50.000 cahiers. De grandes divergences s'y faisaient sentir ; cependant, dans l'ensemble, le ton était mesuré et les témoignages de fidélité à la monarchie abondaient. La grosse majorité des électeurs réclamait l'égalité devant l'impôt, l'abolition des droits féodaux et des abus de justice, la suppression de la censure et surtout une Constitution qui définirait les droits des Français et garantirait les libertés individuelles. Nul ne souhaitait alors des transformations révolutionnaires.

LE SERMENT DU JEU DE PAUME (20 juin 1789)

Par le serment du Jeu de paume, la nation affirme sa volonté révolutionnaire en s'engageant de façon solennelle à construire une France nouvelle. Las d'avoir en vain fait appel à leurs collègues du clergé et de la noblesse pour procéder en commun à la vérification des pouvoirs, les élus du tiers-état s'étaient décidés à commencer leurs travaux à Versailles sans les autres ordres. Le 17 juin 1789, se considérant comme les vrais représentants de la nation, ils prirent le nom d'Assemblée nationale et prouvèrent aussitôt leur autorité en légiférant en matière de finances. Une partie du clergé vint alors rejoindre l'Assemblée. Mais le roi, inquiet



Serment du jeu de paume.

de ces initiatives, fit fermer la salle des états, sous prétexte de préparatifs en vue de la prochaine "séance royale". En fait, il s'agissait d'empêcher le tiers de se réunir.

Le 20 juin, en arrivant devant la salle, les députés trouvèrent la porte gardée par des soldats. Où aller ? Ils gagnèrent un local tout proche, celui du jeu de paume, vaste pièce éclairée par de grandes fenêtres. Une fois réunis, Mounier leur proposa de jurer de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution au royaume. Monté sur une table, Bailly, qui présidait, répéta à haute voix la formule, puis tous les assistants, sauf un, électrisés, clamèrent leur adhésion, sous les applaudissements de la foule massée dans les tribunes. Le lendemain, ils allèrent s'installer dans l'église Saint-Louis, où 148 prêtres et quelques nobles vinrent grossir leurs rangs. Mais ce fut le 23 juin que le tiers montra sa volonté de tenir son serment. Prenant la parole devant l'Assemblée, Louis XVI cassa les décisions du tiers et interdit aux trois ordres de siéger en commun. Il promit pourtant quelques réformes (égalité devant l'impôt, abolition de l'impôt de la taille, des corvées, des lettres de cachet, etc.) et conclut en enjoignant aux représentants de se retirer.

Le souverain parti, le marquis de Dreux-Brézé, maître des cérémonies, rappela l'ordre royal. Aussitôt, Mirabeau lui lança la réplique devenue fameuse : "Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous ne quitterons nos places que par la force des baïonnettes !".

Puis il demanda à l'Assemblée de se proclamer inviolable. Impressionné par cette fermeté, le roi capitula. "Eh bien, dit-il, s'ils ne veulent pas s'en aller, qu'ils restent !". Il ordonna même (27 juin) aux privilégiés

des deux autres ordres de se joindre au tiers, en une Chambre unique. Le 8 juillet, celle-ci nomma un comité de constitution et le 9 elle prit le nom d'Assemblée constituante. Cette fois, la révolution politique était accomplie, la monarchie absolue avait cessé d'exister.

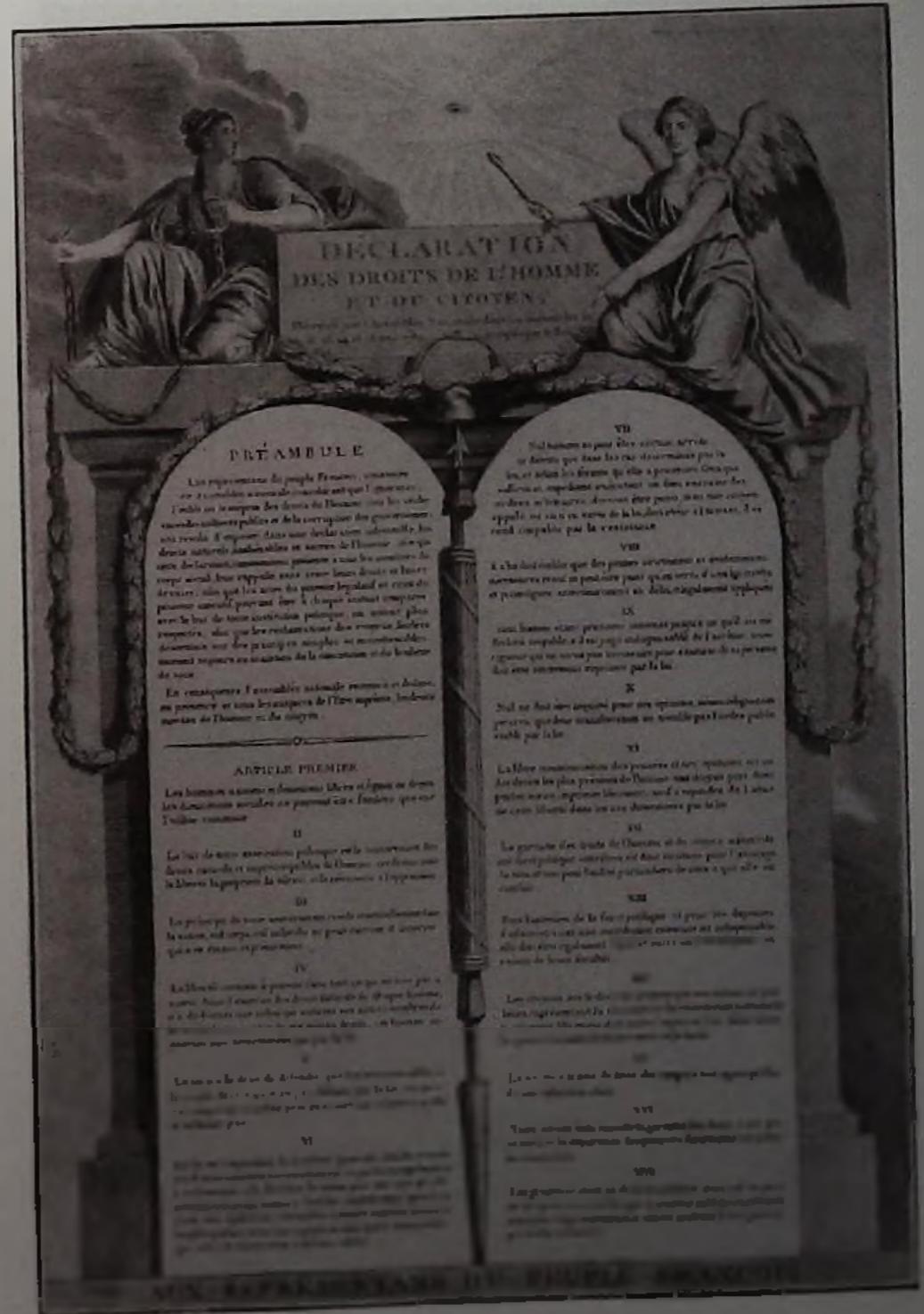
DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN (1789)

La Déclaration des droits de l'homme apparaît, selon le mot de Barnave, comme un véritable "catéchisme national", à la fois philosophique, social et politique. A l'instar des Insurgents d'Amérique, les constituants avaient en effet décidé de faire précéder leur Constitution par un exposé de leurs principes. Après quelques débats au cours desquels s'affrontèrent la droite et la gauche (la première voulait une déclaration des droits, mais aussi des devoirs du citoyen, ce qui fut refusé) et plusieurs projets successifs, la rédaction de la Déclaration fut confiée à un bureau, qui fondit ces projets en un seul. Le texte, écrit dans une langue à la fois très dense et très claire, fut adopté le 26 août 1789. Il se composait d'un préambule et de dix-sept articles consacrés les uns aux droits de l'homme, les autres à ceux de la nation.

Dès le début, la Déclaration affirme "les droits naturels et imprescriptibles" de chaque individu. "Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits". Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression. Qu'est-ce que la liberté? C'est le droit de faire "tout ce qui ne nuit pas à autrui". Il s'agit d'abord de la liberté individuelle (garantie contre les arrestations arbitraires), puis de la liberté de penser, de parler, de publier ses opinions (sauf si l'on trouble l'ordre établi par la loi), de posséder des biens (la propriété est dite "inviolable et sacrée"). Libres, les citoyens sont également égaux entre eux. La Déclaration condamne en effet tous les privilèges. Les citoyens sont égaux devant la justice et devant l'impôt. Ils peuvent être admis à tous les emplois, les seules distinctions devant se faire d'après les mérites.

D'autres articles consacrent les droits de la nation. La Déclaration affirme d'abord la souveraineté nationale. Cette souveraineté s'exprime par la loi, qui est "l'expression de la volonté générale" et que les citoyens ont le droit de contrôler par l'intermédiaire de leurs représentants. La séparation des pouvoirs, chère à Montesquieu, est indispensable pour empêcher les abus.

Dans l'esprit de ses auteurs, la Déclaration des droits devait être véritablement la charta des hommes libres. Elle comportait pourtant bien des lacunes (on ne parlait pas du droit au travail ou à l'instruction, ni des droits de la famille). Mais surtout un certain nombre de principes énoncés allaient être tournés par les constituants eux-mêmes (ainsi, la distinction entre citoyens actifs et passifs était contraire à la notion d'égalité). Malgré tout, la Déclaration des droits de l'homme eut un immense retentissement, non seulement en France, mais à travers le monde entier.

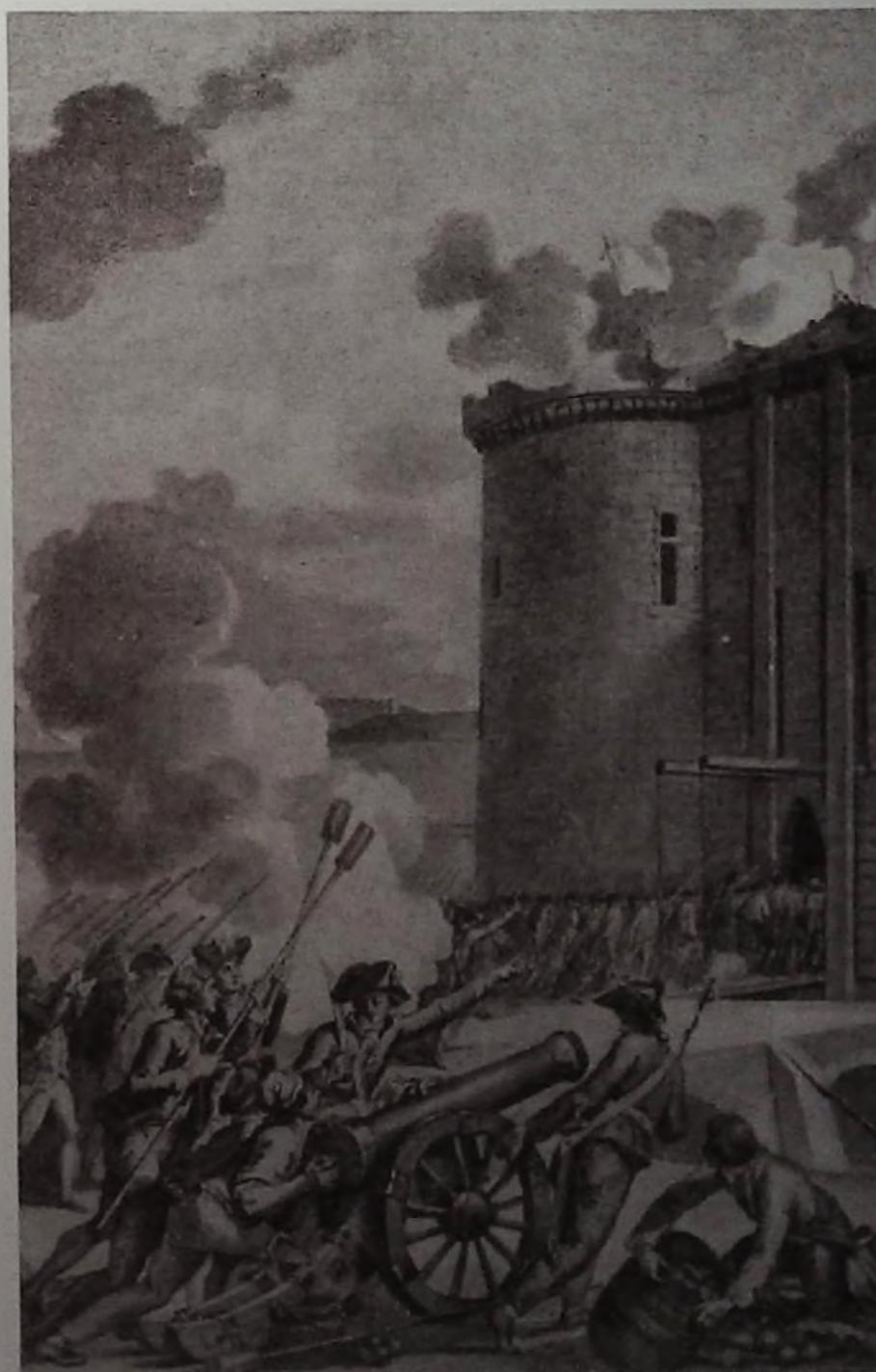


PRISE DE LA BASTILLE. (14 juillet 1789)

Sur son agenda, Louis XVI nota, le 14 juillet 1789: "Mardi quatorze: rien". Les nouvelles ne parvenaient pas vite à Versailles. Louis XVI ne pouvait deviner que, plus tard, la chute de la vieille et orgueilleuse Bastille qui dressait ses huit tours au-dessus du faubourg Saint-Antoine deviendrait le symbole de la victoire du peuple et de la chute de la monarchie. Sur le moment, l'événement, de médiocre importance en soi, surprit l'opinion. Depuis quelques semaines, pourtant, l'effervescence grandissait. Des bruits absurdes couraient: des brigands menaçaient les populations, les aristocrates méditaient d'affamer les Parisiens, le roi concentrait des troupes pour mater la capitale. Le 12 juillet 1789, la nouvelle du renvoi du populaire Necker accrut l'agitation: des orateurs improvisés annoncèrent une prochaine "Saint-Barthélémy" de patriotes. Le 13, les députés du tiers état, réunis à l'Hôtel de Ville, créèrent, pour protéger la ville, un comité permanent qui décida la formation d'une milice civique. Dès le lendemain, la foule alla s'emparer de 3.000 fusils et de quelques canons aux Invalides, puis à la Bastille afin d'y prendre d'autres armes.

La vieille forteresse, qui servait de prison d'Etat et dont les hautes tours dominaient l'est de Paris, avait alors comme gouverneur le marquis de Launay, en fonction depuis 1776. Celui-ci commandait à une très faible garnison, composée de 30 Suisses et de 85 Invalides. Voyant les manifestants approcher, il tenta de parlementer et accepta même de faire reculer les canons installés au sommet des remparts, mais il laissa imprudemment les émeutiers pénétrer dans les cours avancées. D'où partit le premier coup de feu? Sans doute de la forteresse, où, comme dit Rivarol, Launay, affolé, "perdit la tête avant qu'on la lui coupât". Ce fut en tout cas le signal de la ruée. Les gardes-françaises, qui s'étaient jointes aux bandes populaires, braquèrent leurs canons contre les grosses tours. Après quatre heures de combat, au cours duquel les assaillants perdirent une centaine d'hommes, Launay capitula, sous promesse de vie sauve. Traîné jusqu'à l'Hôtel de Ville, il fut massacré avec six de ses gens, ainsi que le prévôt des marchands, Flesselles. Les têtes furent promenées au bout de piques tandis que les vainqueurs tiraient de prison les "victimes du despotisme": deux fous, un débauché, quatre faussaires.

Apprenant la nouvelle, le roi accepta de renvoyer les troupes qu'il avait concentrées autour de Paris. Il rappela Necker et se rendit à l'Hôtel de Ville, où il accepta d'arborer la cocarde tricolore, symbole de la France transformée. Un entrepreneur de démolition, Palloy, tailla dans les pierres des petites Bastilles. Son commerce ne l'enrichit guère et il mourut ruiné.



Érège de la Bastille



Prise de la Bastille le 14 juillet 1789.



LES SANS-CULOTTES.

Le sans-culotte est d'abord reconnaissable à sa tenue : il porte un pantalon long, généralement en bure rayée, ce qui le différencie de l'aristocrate exécuté arborant culotte courte et bas de soie. Il est chaussé de sabots, parfois remplis de paille. Coiffé du bonnet phrygien rouge (rappelant l'affranchissement des esclaves) avec cocarde tricolore, il tient en main, dans les occasions importantes, la fameuse pique, emblème du militant. Après 1792, on le voit, à l'imitation des volontaires marseillais, endosser la carmagnole, veste courte à gros boulons. Les carmagnoles loqueteuses deviendront une marque de patriotisme révolutionnaire. Les sans-culottes répandent les usages démocratiques : ils se tutoient et s'appellent "citoyens". Renonçant aux vieux patronymes de leur baptême, ils ont adopté des noms glorieux de l'Antiquité : Brutus, Gracchus ou Mucius Scaevola. Ils gardent un culte pour Marat, assassiné par la "garce du Calvados". Le Père Duchesne, connu pour la verveur de son style et la violence de ses propos, est leur feuille de prédilection. Pour eux, la délation est un devoir, la Terreur un moyen légitime de défense et ils vénèrent la sainte guillotine.

Dès le début de la Révolution, ces bons patriotes ont joué un rôle décisif en assurant la victoire du peuple sur la tyrannie : ce sont eux qui ont permis la prise de la Bastille, la chute des Tuileries, l'élimination des Girondins. A partir de 1792, ils s'imposent dans les sections de Paris, les trêdes s'éliminant d'eux-mêmes. Dans les assemblées, comités de surveillance ou sociétés populaires, ils sont au premier rang pour punir les aristocrates et les traîtres. La sans-culotterie parisienne est composée d'éléments hétérogènes — petits commerçants, employés, artisans, ouvriers — mais un même idéal démocratique anime les militants. Ils poussent la passion politique jusqu'au fanatisme et voudraient imposer leurs vues à la Convention, à laquelle ils envoient pétition sur pétition.

Ils affirment d'abord le caractère inaliénable de la souveraineté populaire. Férés d'égalité, ils s'insurgent contre les riches, inutiles et fainéants. Leur vœu n'est d'ailleurs pas la suppression, mais la limitation de la propriété. Au printemps de 1793, alors que sévit la disette, ils proposent des mesures radicales : taxation des prix, réglementation du commerce, lutte contre les accapareurs. Ils réclament en même temps le droit à la subsistance, au travail, à l'assistance, à l'instruction. Devant ces exigences, la Montagne est divisée et montre des réticences : le gouvernement révolutionnaire aura d'ailleurs d'autres tâches que de satisfaire toutes ces aspirations. Après Thermidor, le rôle politique des sans-culottes semble terminé.

"LA MARSEILLAISE" ET LE DRAPEAU TRICOLORE.

Le "Chant de guerre pour l'armée du Rhin", demandé par le maire de Strasbourg Dietrich, sur le désir du général Kellermann, au capitaine du

général Rouget de Lisle, poète et musicien à ses heures, fut composé par celui-ci à Strasbourg en avril 1792 et chanté chez Dietrich, où il obtint un succès inouï. Le dimanche suivant, 29 avril, l'hymne, qui avait été entretemps orchestré, fut joué sur la place d'Armes. Très vite, il fut connu à travers la France. En juin, un certain François Mireur le chanta à Marseille, lors d'un banquet offert aux volontaires de la garde nationale partant pour Paris. Pendant tout le parcours, ceux-ci entonnèrent l'hymne. Ils le chantaient en débouchant, le 30 juillet, tambour battant, place de la Bastille. "La Marseillaise" — c'est ainsi qu'on l'appela désormais — allait enflammer les volontaires de l'an II. Elle devint l'hymne national des Français par le décret du 26 messidor an III (14 juillet 1795), titre qui lui sera confirmé en 1879 par la IIIe République. Sous la Révolution, un autre chant militaire partageait avec "La Marseillaise", la gloire de conduire les troupes au feu : "le Chant du départ", composé, en 1794, par Marie-Joseph Chénier et Méhul.

A cette époque, les armées de la République arboraient des drapeaux tricolores. D'où venaient les trois couleurs, inconnues sous l'Ancien Régime ? Elles apparurent d'abord sur la cocarde offerte au roi à l'Hôtel de Ville, le 17 juillet 1789 : entre le bleu et le rouge, couleurs de la ville de Paris, on avait glissé le blanc, symbole de la royauté. Pour les révolutionnaires, la cocarde tricolore devint l'insigne du patriotisme et les



Rouget de Lisle chantant pour la première fois «La Marseillaise» chez M. De Dietrich, Maire de Strasbourg

trois couleurs s'étalèrent bientôt sur les étendards. Dans les armées de la République, chaque bataillon possédait son drapeau, dont les modèles variaient. Les trois couleurs, réparties en dessins géométriques (souvent par bandes horizontales), étaient ornées de devises (République française, Vaincre ou mourir, etc) ainsi que d'attributs révolutionnaires (faucou de licteur, bonnet phrygien, pique).

Napoléon conservera les trois couleurs : les drapeaux impériaux comportaient un losange blanc central encadré par quatre triangles bleus et rouges alternés. Dans le losange on pouvait lire : l'Empereur des Français au... régiment, et au revers : Valeur et Discipline. Sur le pourtour se trouvaient bordés les emblèmes de l'Empire : couronnes, abeilles, ainsi que la glorieuse initiale N. Enfin et surtout, au sommet de la hampe, l'aigle remplaçait la pique républicaine. A partir de 1812, les trois couleurs furent disposées par bandes verticales. En 1815, le drapeau blanc des rois revint. Les trois couleurs réapparurent en 1830.

L'ABOLITION DES PRIVILEGES. (4-5 août 1789).

Cette nuit du 4 août, Rivarol devait l'appeler "la Saint-Barthélemy des propriétés". L'exagération du polémiste est manifeste, mais les contemporains ont bien compris l'importance des décisions prises cette nuit-là. Comment les députés ont-ils été amenés à sacrifier des privilèges séculaires ? Depuis le milieu de juillet 1789, une incompréhensible panique, la "grande peur", troublait les provinces. Le bruit courait que des brigands arrivaient pour détruire les récoltes. En certaines régions, les paysans, armés de fourches ou de fusils, pillèrent ou même incendièrent les châteaux. Ils brûlèrent en particulier les chartiers où se trouvaient consignés les droits seigneuriaux. A Versailles, les députés s'émurent : se rappelant que les cahiers de doléances avaient demandé l'abolition des privilèges féodaux, ils cherchèrent le moyen d'apaiser les révoltes rurales tout en défendant les droits sacrés de la propriété.

Le 4 août dans la soirée, un noble libéral, le vicomte de Noailles, proposa de proclamer l'égalité de tous devant l'impôt, de supprimer purement et simplement les corvées, mainmortes et autres servitudes personnelles et de déclarer rachetables les autres droits. Jean de Noailles était un cadet de famille sans fortune. Le duc d'Anguillon, qui prit sa place à la tribune, était riche en propriétés féodales : sa parole en prit un poids plus grand. Il appuya avec force le projet de son collègue et fut, lui aussi, chaleureusement applaudi. Un immense enthousiasme s'était en effet emparé de l'assistance. Les orateurs se succédèrent, avançant pièce par pièce de nouvelles propositions : abolition du droit de chasse, garenne ou

colombier, libération des Noirs, accès de tous les Français aux fonctions publiques, etc. Quelques membres du clergé demandèrent la suppression de la dîme ecclésiastique. D'autres réclamèrent l'abolition des privilèges des ports, des provinces. Ivres de sacrifices, les députés se congratulèrent en pleurant. La séance dura jusqu'à 3 heures du matin et l'on se sépara aux cris de "Vive le roi, restaurateur de la liberté française !".

En fait, le roi, malgré le "Te Deum" changé à Versailles, accueillit avec beaucoup de réserve ces projets jetant à bas le vieil édifice féodal et risquant de bouleverser l'économie du royaume. Quant aux députés, ils comprirent, les jours suivants, qu'il était fort difficile de faire passer dans des textes de loi des décisions prises dans l'enthousiasme. Les droits personnels furent aisément abolis, mais le rachat des droits réels, incorporés à la terre, allait donner lieu à beaucoup de complications. Dans la pratique, en effet, les droits du seigneur suzerain et ceux du seigneur propriétaire étaient très souvent enchevêtrés. Cependant, un grand pas était accompli : le décret du 11 août mit fin au régime féodal.

LA PRESSE SOUS LA REVOLUTION. (1789-1799)

La liberté de la presse, proclamée dans la Déclaration des droits de l'homme, fut une des grandes conquêtes de la Révolution. Avant 1789, quatre grands journaux politiques existaient dans le royaume : "La Gazette de France", "le Mercure de France", "le Journal de Paris" et "le Journal de la France", les deux derniers étant des quotidiens. Dès la réunion des états généraux, Mirabeau lança le "Journal des états généraux", bientôt remplacé par ses "Lettres à mes commettants". Sitôt la liberté acquise, les journaux politiques se multiplièrent : on comptera près de quinze cents périodiques nés en France entre 1789 et 1799, beaucoup ayant disparu après quelques numéros. A part certains journaux d'information comme "le Moniteur universel" de Panckoucke ou le "Journal des débats", la presse devint un instrument de combat.

Presque tous les hommes politiques avaient leur feuille où ils exposaient leurs idées, toujours avec une grande véhémence. Ainsi Brissot dirigeait "le Patriote français", Desmoulins, "les Révolutions de France et de Brabant", puis "le Vieux Cordelier", Fréron, "l'Orateur du peuple", Carra et Mercier, "les Annales patriotiques", Collot d'Herbois, "l'Almanach du père Gérard", Loustalot, "les Révolutions de Paris", Marat, "l'Ami du peuple", Hébert, "le Père Duchesne". Ces deux derniers journalistes, porte-parole des sans-culottes, comptaient parmi les plus virulents. Marat réclamait des "milliers de têtes", Hébert se répandait en imprécations contre les suspects. "Le Père Duchesne", très lu dans les milieux populaires, tira à 10.000 exemplaires, chiffre énorme pour



Liberté de la presse

l'époque. Les royalistes eurent également leurs feuilles. Parmi les plus connues on compte "les Actes des Apôtres", de Peltier, où écrivaient Rivarol et Suleau, "le Mercure de France", dont Mallet du Pan était un des principaux rédacteurs, "le Journal politique", de l'abbé Sabatier de Castres. Cette presse contre révolutionnaire disparut avec la royauté. La Commune ordonna l'arrestation des "empoisonneurs de l'opinion publique" (Suleau fut assassiné, Rivarol et Mallet du Pan émigrèrent), la peine de mort fut promise à qui proposerait le rétablissement de la monarchie. La presse girondine disparut elle aussi après la chute des Girondins.

Après Thermidor, une détente très relative se produisit. La Constitution de l'an III réaffirma la liberté de la presse, mais le Directoire durcit sa politique à l'égard des journalistes après le coup d'Etat de Fructidor : une trentaine de journaux "réactionnaires" furent supprimés, leurs imprimeurs et rédacteurs arrêtés. Après le 18 Brumaire, le Premier Consul devait, à son tour, refuser de "lâcher la bride à la presse".

LA NOBLESSE EN 1789

On hésite sur le nombre des nobles à la veille de la Révolution, au moment même où ils sont une dernière fois convoqués en tant que tels pour

élire leurs députés aux états-généraux. Guy Chaussinand-Nogaret estime la population noble du royaume à environ 120.000 personnes, un peu moins de 0,5% de la population totale (26.000.000) : c'est, paraît-il, une part honorable de l'élite nationale qu'on peut estimer à environ 3%, le reste étant fourni par le tiers état, le haut clergé étant pratiquement entièrement noble. Il devait y avoir dans les 20.000 familles nobles, dont deux hommes sur cinq étaient soldats au service du roi. Elite officielle de la France, la noblesse comptait dans ses rangs le premier gentilhomme du royaume, le roi lui-même.

Théoriquement une, la noblesse n'était pas un corps à part dans la nation comme l'aurait voulu un Henri comte de Bougainvilliers (†1722), historien qui n'avait pas hésité à imprimer que les nobles étaient issus des Francs envahisseurs, alors que le reste de la population venait des Gaulois colonisés ! Le "sang" ne pouvait être pur. On rencontrait d'ailleurs bien des états dans la noblesse très diversifiée. Le duc, pair, lieutenant-général établi à la cour était bien loin de l'ancien capitaine d'infanterie vivant dans les Cévennes avec une maigre retraite, des terres inféodées, une nombreuse famille, l'essentiel de sa gloire passée se matérialisant dans une croix de Saint-Louis, une épée et des souvenirs de la guerre de Sept Ans égrenés le soir à la veillée ! Les spécialistes (Roland Mousnier, François Bluche) dissertent encore sur l'éventail très ouvert, des revenus des nobles. Bon nombre de ceux-ci tenaient eux-mêmes la charrue dans le sillon, l'épée au côté et encore pas toujours. Des gentilshommes descendants de croisés n'étaient que des paysans aux revenus moindres que ceux des bourgeois des villes. Fondée sur le "service" de l'Etat, l'"honneur", la "continuité", la noblesse était une dans ses principes mais diversifiée dans la pratique. La noblesse d'épée méprisait la robe, à peine noble pour elle, même si elle donnait des lieutenants-généraux ! Il est donc difficile d'estimer l'importance d'une lignée, les spécialistes panachant pour s'y retrouver ancienneté, services, places, alliances et possessions. En sens inverse les alliances entre les diverses formes de noblesse étaient fréquentes, les anciennes lignées "redorant le blason" avec les dots des demoiselles issues du parlement, de la finance et même de la bourgeoisie. La noblesse du royaume fut copiée et enviée par toute une Europe imbue de civilisation française. Par son génie propre, elle fut ainsi un lien entre les diverses élites du continent.

ASSIGNATS ET BIENS NATIONAUX.

La situation financière devenant chaque jour plus critique, la Constitution décida de "mettre à la disposition de la nation" l'ensemble des biens de l'Eglise, évalués à quelques 3 milliards de livres (2 novembre

1789). En échange la nation prendrait à sa charge les frais du culte et l'entretien de ses ministres. Une première tranche de 400 millions de biens ecclésiastiques, devenus "biens nationaux", fut mise en vente. Pour faciliter les opérations, l'Assemblée fit émettre pour 400 millions de bons hypothécaires en billets de 100 livres et portant un intérêt de 5%. on appela ces bons "assignats" parce qu'ils étaient assignés, ou gagés, sur les biens nationaux. L'euphorie régnait à la Constituante: "Dans six mois, les assignats seront plus recherchés que les écus", annonçait un mauvais prophète. En août 1790, les députés décidèrent le cours forcé de l'assignat. Puis, l'argent faisant toujours défaut, une émission supplémentaire de 800 millions fut décidée, mais les billets ne portaient plus intérêt: l'assignat était devenu un simple papier-monnaie (octobre 1790).

La tentation était grande pour l'Assemblée à court d'argent de faire marcher la planche à billets. On multiplia bientôt les petites coupures. La détresse du Trésor augmentant, les émissions se poursuivirent à un rythme accéléré. Du coup, la monnaie métallique se cacha. Malgré les mesures sévères prises par la Convention, la dépréciation du papier-



Type d'assignat de quinze sols

monnaie s'accrut, aggravée par l'apparition sur le marché de faux assignats, tandis que les prix des denrées montaient en flèche. A l'époque du 9 Thermidor, le total des assignats en circulation atteignait 6 milliards, chiffre qui passa à 40 milliards en janvier 1796. Du coup le Directoire se décida à faire brûler la planche à billets (19 février 1796). En cet été de 1796 l'assignat de 1.000 livres ne valait plus que 10 sous. Les assignats furent alors échangés contre des "mandats territoriaux" qui n'obtinrent pas plus de succès.

Cette dépréciation de la monnaie papier entraîna des ruines spectaculaires, mais aussi l'enrichissement de certains spéculateurs. Quant aux acquéreurs de biens nationaux, ils avaient, la plupart du temps, fait de bonnes affaires. Aux biens du clergé avaient été adjoints les domaines de la couronne, les biens des émigrés, ceux des suspects et des condamnés. On a pu calculer que l'ensemble des biens nationaux, environ 6 milliards, était à peu près entièrement vendu en 1795. Les grands domaines avaient généralement été morcelés en parcelles dont les nouveaux propriétaires devinrent "ipso facto" des défenseurs passionnés de l'œuvre révolutionnaire. A son retour, Louis XVIII comprit qu'il ne pouvait rien changer à cet état de fait et la Charte garantit l'irrévocabilité des ventes de biens nationaux.

LES JOURNÉES D'OCTOBRE. (1789)

Les journées d'octobre 1789 ont marqué un tournant décisif dans la progression de la Révolution. Le roi, contraint par les émeutiers d'abandonner Versailles pour Paris, allait se trouver désormais à la merci des factions. Depuis plusieurs semaines, les clubs réclamaient du reste le retour de la famille royale et du gouvernement dans la capitale.

Le prétexte de la marche des Parisiens sur le château fut le banquet offert, le 1er octobre, par les gardes du corps aux officiers du régiment de Flandre, récemment appelé par le roi à Versailles. On affirma le lendemain que les convives avaient foulé aux pieds la cocarde tricolore. Ce détail — il a été controversé — indigna les Parisiens, déjà exaspérés par le chômage et la disette. Les agents du duc d'Orléans attisaient du reste l'effervescence et les journalistes dénonçaient le danger du "complot aristocratique". La crainte de la famine excitait les femmes, qui criaient dans les rues: "Allons chercher le boulanger, la boulangère et le petit mitron!" Le 5 octobre, elles partirent au nombre d'environ 6.000 menées par un huissier, Mallard. Dans la cohue s'étaient glissés de nombreux hommes armés. Loin derrière, suivait La Fayette avec un détachement de la garde nationale.

Les femmes se rendirent d'abord à l'Assemblée, où elles réclamèrent du pain, puis gagnèrent le château, où le roi reçut une délégation. Pour

calmer les esprits, il accepta de sanctionner les décrets pris par les députés le 4 août. La nuit était tombée lorsque arriva La Fayette. Tandis que les manifestants campaient sur la place d'Armes, il installa ses hommes aux portes extérieures du château, puis alla se coucher. A l'aube, les émeutiers forcèrent les grilles. Hurlant des injures contre la reine, ils massacrèrent quelques gardes du corps, dont les têtes furent placées au bout de piques, et envahirent les appartements royaux. Marie-Antoinette n'eut que le temps de se réfugier chez le roi par un passage secret. La Fayette, enfin réveillé, accourut pour rétablir un semblant d'ordre. Les souverains durent se montrer au balcon devant la foule menaçante. Un cri s'éleva : "A Paris !"

Pour éviter le pire, le roi céda. L'étrange cortège se mit en marche : femmes échevelées, hommes arborant en guise de trophées les têtes sanglantes, soldats encadrant le carrosse royal, aux côtés duquel caracolait La Fayette. Vers 7 heures, on arriva à l'Hôtel de Ville, où Bailly prononça un pompeux discours. Enfin, à la nuit, le roi et ses siens purent gagner les Tuileries démeublées : ils étaient prisonniers du peuple parisien.

LES CLUBS. (1789-1799)

A la fin de l'Ancien Régime, on avait vu apparaître en France quantité de sociétés de lecture, d'académies et autres cénacles dans lesquels les assistants discutaient des problèmes de l'heure et en particulier des réformes à apporter dans le royaume. Ces groupements, auxquels on donna le nom de "clubs", se multiplièrent à partir de 1789. Les clubs d'inspiration monarchique ne subsistèrent pas longtemps, mais les autres jouèrent un rôle considérable dans la marche en avant de la Révolution.

Le plus important fut le club des Jacobins. Dès la réunion des états généraux, certains députés de Bretagne avaient fondé un "club breton", où ils accueillirent des amis venus d'autres régions. Quand l'Assemblée gagna Paris, le club breton, ou "Société des amis de la Constitution", alla siéger rue Saint-Honoré, au couvent des jacobins, et devint alors le "club des Jacobins". Les orateurs les plus en vue étaient alors ceux qu'on appelait le "triumvirat" (Lameth, Barnave, Duport), mais après l'affaire de Varennes, les partisans de la monarchie constitutionnelle quittèrent leurs collègues, aux idées trop avancées, pour fonder le club des Feuillants (qui disparut après le 10 août). Aux Jacobins, l'influence passa à Brissot, Pétion, Sieyès, Grégoire et surtout à Robespierre. A la fin de 1792, les Girondins furent pratiquement exclus du club, qui devint entièrement montagnard et comptait de nombreuses filiales en province.

A côté des Jacobins, le club des Cordeliers, ainsi appelé car il siégeait dans un couvent désaffecté des cordeliers (son vrai nom était "Société des amis des droits de l'homme et du citoyen"), s'était ouvert en mai 1790. On y affichait des idées plus avancées qu'au club de la rue Saint-Honoré. Parmi les plus illustres de ses membres figuraient Danton, Marat, Desmoulins, Hébert. Le club fut à l'origine des grandes journées révolutionnaires. Ses membres travaillèrent à abattre la Gironde, puis se divisèrent entre "enragés" et "indulgents". Les "factions" abattues, les survivants fusionnèrent avec les Jacobins.

Après Thermidor, l'influence des Jacobins diminua brusquement et la Convention ferma la salle des séances. Sous le Directoire, d'autres sociétés se créèrent. Le Club du Panthéon, composé d'abord de Jacobins modérés, évolua vers la gauche et disparut en février 1796. Le Club de Clichy, comprenait un bon nombre de monarchistes et fut dissout lors du coup d'Etat de Fructidor. Les Cercles constitutionnels, de tendance républicaine, s'opposaient aux visées des royalistes comme aux excès des Jacobins. Tous les clubs disparurent sous le Consulat.

1790

L'Assemblée s'installe dans la salle du Manège et élabore la Constitution. Très vite, les débats vont déborder sur la place publique et c'est l'épanouissement des clubs et des sociétés parmi lesquels les Jacobins vont bientôt prendre une place prépondérante.

Le 12 juillet, après de longues discussions, la Constitution civile du clergé est votée : archevêques, évêques et curés sont élus par des assemblées électorales, rémunérés par l'Etat et doivent jurer fidélité à la nation et au roi. Les prêtres qui refusèrent entrèrent dans l'histoire sous le nom de "réfractaires" ou "d'insermentés".

La fête de la Fédération a lieu le 14 juillet, au Champ-de-Mars. La famille royale et toute la population assistent à la messe de Monsieur de Talleyrand, évêque d'Autun, au serment solennel de La Fayette à la nation, à la loi et au roi.

Paris nage en plein patriotisme. Ce n'est qu'une trêve.
La Révolution ne fait que commencer.

1791

Mirabeau meurt le 2 avril.

Un malaise de plus en plus grand, qu'il soit économique, social ou religieux, s'installe en France.

Persuadée qu'il n'y a plus de solution que dans la fuite, la famille royale prépare, depuis fin 1790 déjà, les détails de son départ.

Le 20 juin, après de nombreuses négligences, inconséquences et contretemps, une berline conduite par Axel de Fersen prend enfin le chemin de Montmédy. Le Roi, la Reine, leurs enfants, Mme Elizabeth et leurs suivantes vont chercher appui auprès des autres puissances européennes.

Tout se ligue contre eux : les imprudences du Roi, la légèreté de Choiseul chargé de les escorter, l'accumulation des retards. Le 21, c'est l'arrestation à Varennes. Le retour est atroce. Escortés par Barnave et Pétion, les prisonniers doivent subir les assauts d'une population déchaînée et furieuse. Au contraire, à Paris, c'est un silence glacial qui les accueille.

Le 15 juillet, l'Assemblée décide de suspendre le Roi.

Le 17 juillet, des manifestants vont déposer une pétition sur l'autel de la Patrie au Champ-de-Mars. Un détachement de la Garde nationale ayant à sa tête La Fayette et Bailly tente de disperser le rassemblement. Des coups de feu partent. C'est le massacre et, pour la première fois de l'histoire, apparaît un drapeau rouge.

A la suite de cette pénible journée, les Feuillants votent l'inviolabilité royale et travaillent pour maintenir le calme intérieur et la paix extérieure.

L'Assemblée en finit enfin avec la rédaction de la Constitution que Louis XVI accepte. Le 14 septembre, il jure solennellement de la maintenir et, par là, se réconcilie avec son peuple.

Comme en 1790, on croit la Révolution bien terminée.

L'ARRESTATION DE VARENNES. (25 juin 1791)

Au soir du 20 juin 1791, des ombres se glissent hors des Tuileries et montent discrètement dans un fiacre. Nul ne reconnaît sous leurs déguisements le roi et la reine, Madame Elizabeth, le dauphin et sa sœur, qu'accompagnent Mme de Tourzel. Le Suédois Axel de Fersen, qui joue le rôle de cocher, va conduire la famille royale jusqu'à la barrière Saint-Martin, où attend une grosse berline. Quels motifs font donc agir Louis XVI? Le roi n'ignore pas les dangers que lui et les siens courent à Paris. Il garde, d'autre part, l'arrière-pensée de faire appel aux forces étrangères pour rétablir l'ordre ancien et désire se rapprocher des frontières. Enfin, hostile à la Constitution civile du clergé, qu'il a été contraint de signer, il a été outré, à Pâques, de ce que la foule l'ait empêché de se rendre à Saint-Cloud, où il voulait assister à une messe dite par un prêtre



Arrestation du Roi à Varennes, le 21 Juin 1791, à Arrindell.

rétractaire. Refusant d'être prisonnier des Parisiens, il a donc décidé d'aller rejoindre dans l'Est l'armée du marquis de Bouillé.

Maintenant la berline roule vers Montmédy, mais elle prend, dès le début, des retards énormes sur l'horaire prévu : les hommes de Bouillé, las l'attendre, ne se trouveront plus au rendez-vous fixé. A Sainte-Menehould, le fils du maître de poste Drouet reconnaît le roi : il prend aussitôt un chemin de traverse et rejoint la berline à Varennes, où il fait arrêter les fugitifs par l'épicier Sauce, procureur de la commune. La petite ville est pleine de patriotes et les hussards de Bouillé ne peuvent ou ne veulent intervenir. Le roi refuse, du reste, qu'on verse le sang pour lui.

A Paris, l'Assemblée, prévenue par un exprès, envoie trois commissaires, Barnave, Pétion et La Tour-Maubourg, à la rencontre des prisonniers. Après une triste nuit dans l'arrière-boutique de Sauce, ceux-ci remontent en voiture. Le retour est un calvaire : sous la chaleur torride, on avance lentement, et des brallards, accrochés aux portières, injurient le roi. Après deux étapes à Châlons et à Meaux, le cortège atteint Paris, dans un silence lourd de menaces. Des ordres ont en effet été donnés : "Quiconque applaudira le roi sera battu, quiconque l'insultera sera pendu".

Enfin, voici les Tuileries, mais que va-t-on faire du monarque? Selon la Constitution prête à être votée, on a besoin d'un roi. Malgré les républicains, qui réclament la déchéance, l'Assemblée vote l'irresponsabilité du fugitif, prétendument "enlevé des Tuileries". Furieux de cette fiction, les patriotes vont manifester leur mécontentement : le 17 juillet une pé-

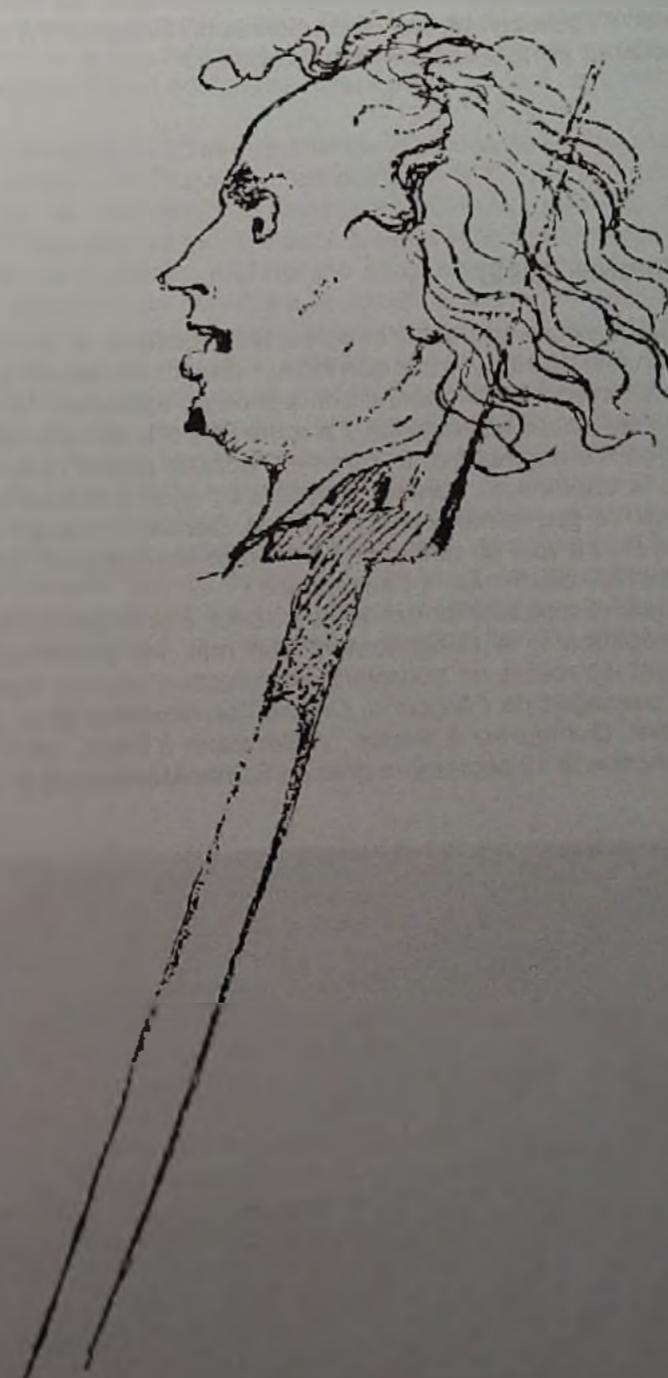
titron déposée au Champ-de-Mars demande la mise en accusation de Louis XVI. L'affaire se termine par une fusillade meurtrière, ce qui accroît les rancœurs. L'évasion du roi va hâter la marche de la Révolution.

LES MASSACRES DE SEPTEMBRE. (septembre 1792).

Le loosin sonne à travers Paris terrifié. Depuis quelques jours, les mauvaises nouvelles affluent : les Austro-Prussiens déferlent sur le territoire, Longwy a capitulé et la place de Verdun est investie. Chacun veut se persuader que la France a été trahie. La colère populaire gronde contre les prêtres et les nobles. Le Comité de surveillance de la Commune attise les haines, tandis que des journalistes révolutionnaires comme Marat, Fréron ou Gorsas poussent le peuple à la vengeance. La prédication sanglante va produire son effet, la peur dégénérant en un délire de violence collectif. Danton, qui appelle les volontaires aux armées, trouve naturel qu'avant leur départ Paris soit purgé des éléments suspects. Le 28 août 1792, l'Assemblée a autorisé les municipalités à opérer des visites domiciliaires et les arrestations se sont multipliées. Des hommes courent aux prisons, armés de piques et de fusils. Commencés le 2 septembre 1792, les massacres durent à Paris quatre longues journées.

Le signal des horreurs est donné au carrefour Bucl : des prisonniers que l'on transférait à l'Abbaye sont égorgés sur place. Les tueurs gagnent ensuite cette même prison de l'Abbaye où, très vite, les cadavres s'entassent. A la même heure, au couvent des Carmes, des dizaines de prêtres réfractaires sont abattus. A la Force, à la Conciergerie, au Grand Châtelet, les détenus connaissent un même cauchemar. Tout un petit scénario a été mis sur pied. Sortis de leurs cellules, les malheureux comparaissent devant un tribunal populaire improvisé. En quelques secondes leur sort est fixé, sans qu'aucun puisse connaître les motifs de la sentence. Quelques-uns sont renvoyés chez eux. Les autres, soldisant "élarois", trouvent une mort instantanée derrière la porte, sous les huées des tueurs et des mégères, plus excitées que les hommes. Parmi les victimes on compte des représentants de l'aristocratie (comme la princesse de Lamballe) et de nombreux ecclésiastiques, mais aussi des prisonniers de droit commun (au cloître des Bernardins), des filles publiques (à la Salpêtrière) et même de pauvres déments (à Bicêtre). Le nombre des victimes a été estimé, pour Paris, entre 1300 et 1400, mais il y eut d'autres tueries à Orléans, Versailles, Meaux et Reims.

Pas une voix ne s'éleva pour arrêter ces massacres. L'Assemblée restait muette devant la redoutable Commune. Danton n'intervint pas et Roland se borna à remarquer qu'il fallait jeter un voile sur ces horreurs. Ro-



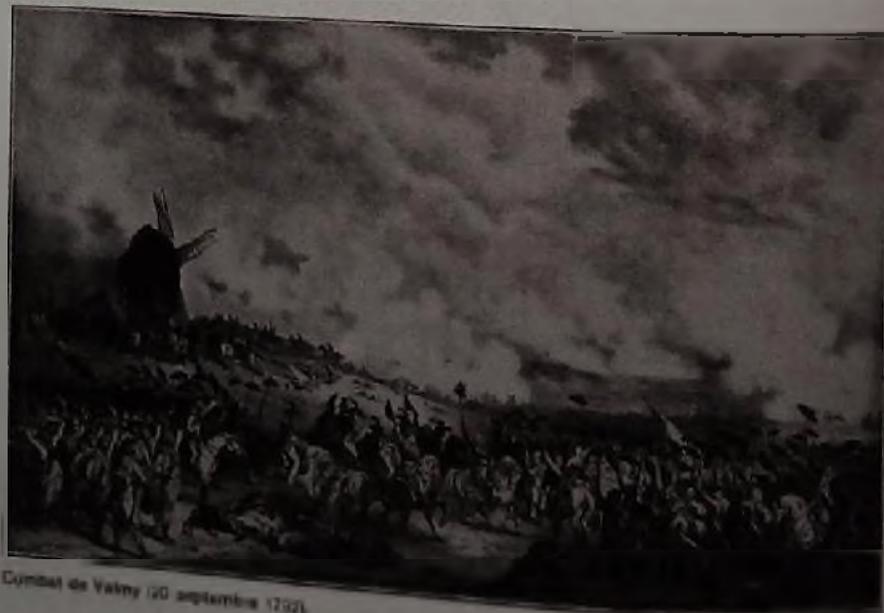
Le Marquis de Launay, Gouverneur de la Bastille.

bespierre, pris à partie à la Convention, justifiera ainsi les massacres de Septembre : "Voulez-vous une révolution sans révolution ? A ce prix quel peuple pourrait jamais secouer les tyrannies ?"

VALMY. (20 septembre 1792)

Suivis de quelques milliers d'émigrés, les Prussiens de Brunswick ont fait irruption en Lorraine, tandis que les Autrichiens menacent la frontière du nord. La Fayette a abandonné son armée en apprenant la chute des Tuileries. Il est passé en Autriche. La route de Paris est grande ouverte. Longwy, puis Verdun sont pris : rien ne s'oppose plus à l'avance ennemie. Dans la capitale, la panique gagne. Le ministre Roland parle déjà de transférer le gouvernement sur la Loire. Danton s'insurge contre ce défaitisme. De sa voix de tonnerre il galvanise les énergies : il faut lever des volontaires, courir sus à l'adversaire !

Les Prussiens sont moins forts qu'on ne peut le craindre. La dysenterie mine les régiments, le ravitaillement suit mal, les pluies diluviennes transforment les routes en bourbiers. Brunswick s'apprête cependant à forcer les passages de l'Argonne. Contre l'envahisseur deux généraux se préparent, Dumouriez à Sedan ; Kellermann à Metz. Leurs armées font leur jonction le 19 septembre près de Sainte-Menehould, c'est-à-dire



Combat de Valmy (20 septembre 1792)

à l'arrière des forces prussiennes. Brunswick sent aussitôt la menace qui pèse sur ses communications. Désireux de négocier avec Dumouriez, il lui envoie le major Massenbach pour lui proposer un entretien. Le Français refuse : il veut combattre, ayant pour l'instant, la supériorité numérique.

La rencontre a lieu le 20 septembre sur la colline de Valmy, que domine un moulin à vent. Les Prussiens comptent en finir vite avec ces troupes loqueteuses, ce "ramassis de savetiers". Ils ouvrent le feu, mais l'artillerie de Grivebeauval se montre supérieure à la leur, et maintenant, l'Infanterie française charge. Kellermann a mis son chapeau à panache tricolore à l'extrémité de son épée et entraîne ses hommes aux cris de "Vive la nation !". Les va-nu-pieds tiennent tête aux soldats du Grand Frédéric et Brunswick, stupéfait, décide d'arrêter le combat. "Vous allez voir comment ces petits coqs-là vont se dresser sur leurs ergols... Nous avons perdu plus qu'une bataille !", s'écrie Massenbach. Goethe, qui suit les forces d'invasion, résumera l'affaire en une formule fameuse : "De ce lieu et de ce jour date une nouvelle époque de l'histoire du monde". Pour l'instant, les Prussiens, les entrailles en déroute et le moral à l'avenant, s'apprêtent à repasser la frontière : leur roi songe plus au partage de la Pologne qu'à la prise de Paris. Dumouriez les poursuit mollement : son rêve est maintenant d'aller occuper la Belgique. La canonnade de Valmy va permettre à la Convention d'entreprendre ses guerres de conquête.

PROCES ET MORT DE LOUIS XVI. (11 décembre 1792 - 21 janvier 1793)

"Je ne croirai à la république que lorsque la tête de Louis ne sera plus sur ses épaules", a déclaré Marat. Depuis plusieurs semaines, le sort du roi se discute à la Convention. Si les modérés et certains Girondins souhaitent sauver le prisonnier, les Montagnards désirent sa mort, seule façon de rompre avec le passé. Robespierre et Saint-Just réclament une exécution immédiate, sans procès préalable, mais la majorité veut observer les formes de la justice. Après la découverte aux Tuileries des documents de l'"armoire de fer", la Convention décide de juger elle-même le roi. L'Assemblée accepte cependant que l'accusé soit assisté de trois avocats : Malesherbes, Tronchet et De Sèze. Le 26 décembre 1792, en présence de Louis, De Sèze conteste la compétence de la Convention, invoque l'inviolabilité royale et nie la trahison. De leur côté, les Girondins demandent la ratification de la sentence par le peuple.

Les véritables débats s'ouvrent le 15 janvier. Ce jour-là, la grande majorité des députés déclare Louis Capet coupable, puis on discute de l'ap-



Louis XVI à la barre de la convention le 20 janvier 1793.

peu du peuple, qui sera rejeté. Reste maintenant à fixer la peine. Le vote doit se faire nominale et à haute voix à la tribune. Dans les galeries, la foule se presse, bruyante et gesticulante : les "patriotes" s'apprêtent à acclamer les députés optant pour la mort et à huer les partisans de l'indulgence. Commence le 16 en fin de journée, le scrutin durera plus de trente heures dans une atmosphère mouvementée. Au soir du 17, les quinquets jettent de lugubres clartés dans la salle et l'Assemblée est épuisée. Enfin, les résultats sont donnés, mais des erreurs se sont produites et il faut refaire, le 18, un appel de contrôle. Finalement, sur 721 bulletins, 361 demandent la mort immédiate, le reste se partage entre la mort avec sursis et diverses peines. Va-t-on exécuter le roi à une voix de majorité ? Un nouveau scrutin s'ouvre sur la question du sursis, rejeté par 383 voix contre 310.

Le 20 janvier, le condamné est averti de la sentence. Il formule trois demandes : un délai pour se préparer à la mort, la permission d'être assisté par un prêtre réfractaire et de s'entretenir librement avec sa famille. Seule la première requête est repoussée. Le soir, le roi reçoit longuement l'abbé Edgeworth de Firmon. Il fait ensuite des adieux déchirants aux siens, puis va dormir. Le lendemain, après avoir entendu la messe, il descend d'un pas ferme l'escalier du Temple. Tout le long du parcours,

il récite les prières des agonisants et se laisse lier les mains sans mot dire au pied de l'échafaud. Quelques secondes plus tard, le bourreau montre au peuple la tête ensanglantée, symbole de la révolution victorieuse.



Exécution de Louis XVI le 21 janvier 1793.

LES SUSPECTS. (1792-1794)

"Il faut que nous allions chercher nos ennemis dans leurs tanières", proclamait, en pleine Terreur, Billaud-Varenne. Devant le danger d'invasion et pour éliminer les ennemis de l'intérieur, la Législative avait, en août 1792, confié la police de sûreté générale aux départements, districts et municipalités : dans chaque commune, des comités de surveillance (ou comités révolutionnaires) furent alors créés pour recevoir les dénonciations, faire des visites domiciliaires et arrêter les suspects. A Paris, plus de 3.000 malheureux furent jetés en prison, d'où beaucoup sortirent pour se faire égorger. Ceux qui survécurent aux massacres de Septembre furent pour la plupart libérés.

Au printemps suivant, la situation générale s'aggrava, les comités se réorganisèrent et de nouveaux décrets parurent contre les suspects, visant les émigrés rentrés, les ci-devant nobles, les parents d'émigrés, les prêtres réfractaires, les journalistes passibles de délit de presse, etc. La Convention jugea bientôt qu'il fallait codifier tous ces décrets. La loi du

17 septembre 1793, élaborée par Merlin de Douai, énuméra les diverses catégories de coupables — c'est-à-dire tous les adversaires du régime. Etaient considérés comme suspects les partisans de la tyrannie et du fédéralisme, les ennemis de la liberté, ceux qui ne pouvaient justifier de moyens d'existence, ceux à qui le certificat de civisme avait été refusé, les parents d'émigrés "qui n'auraient pas constamment marqué leur attachement à la révolution", etc. Chaumette allait bientôt donner une définition plus concise : "Suspect est celui qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'a aussi rien fait pour elle". Tous ces criminels, ou prétendus tels, devaient être pourchassés. Aussitôt, les dénonciateurs se multiplièrent et les prisons se remplirent. Délateurs et comité rivalisèrent de zèle patriotique. Les décrets de Ventôse (février-mars 1794) stipulèrent que les biens des ennemis de la révolution seraient séquestrés et distribués aux indigents (cette mesure ne reçut qu'un début d'application).

Les comités de surveillance montrèrent, selon les régions, plus ou moins de zèle dans leur chasse aux suspects. Dans certaines villes l'acharnement fut terrible. Ainsi, à Nantes, près de cinq mille personnes furent appréhendées, dont la moitié environ mise à mort. La situation s'aggrava avec la loi du 22 prairial an II (10 juin 1794), qui étendait la liste des justiciables du tribunal et accélérât la procédure. Dans l'ensemble, on compte environ 500.000 suspects incarcérés pendant la Terreur, sans parler des personnes surveillées à domicile. Le cauchemar finit après Thermidor.

GIRONDINS ET MONTAGNARDS (1792-1793)

L'antagonisme entre Girondins et Montagnards avait commencé bien avant la chute de la monarchie. Sous la Législative, quelques députés élus par le département de la Gironde (Vergniaud, Guadet, etc.) s'étaient liés d'amitié avec Brissot et ses amis (Buzot, Louvet, Pétion, Roland et sa femme, etc.) Ceux qu'on appelait alors les "Brissotins" (le nom de Girondins leur fut donné plus tard) poussaient de toutes leurs forces à la déclaration de guerre, s'opposant sur ce point à Robespierre. La monarchie tombée, ils formèrent à la Convention un groupe nombreux. Ils venaient pour la plupart de la province, tandis que les chefs montagnards étaient les élus de Paris.

Dès les premières séances, la lutte s'engagea. Effrayés par les troubles qu'ils avaient contribué à susciter, les Girondins s'élevèrent contre l'action de la toute-puissante Commune de Paris : ils s'opposèrent à la prédominance politique de la capitale et à la centralisation souhaitée par

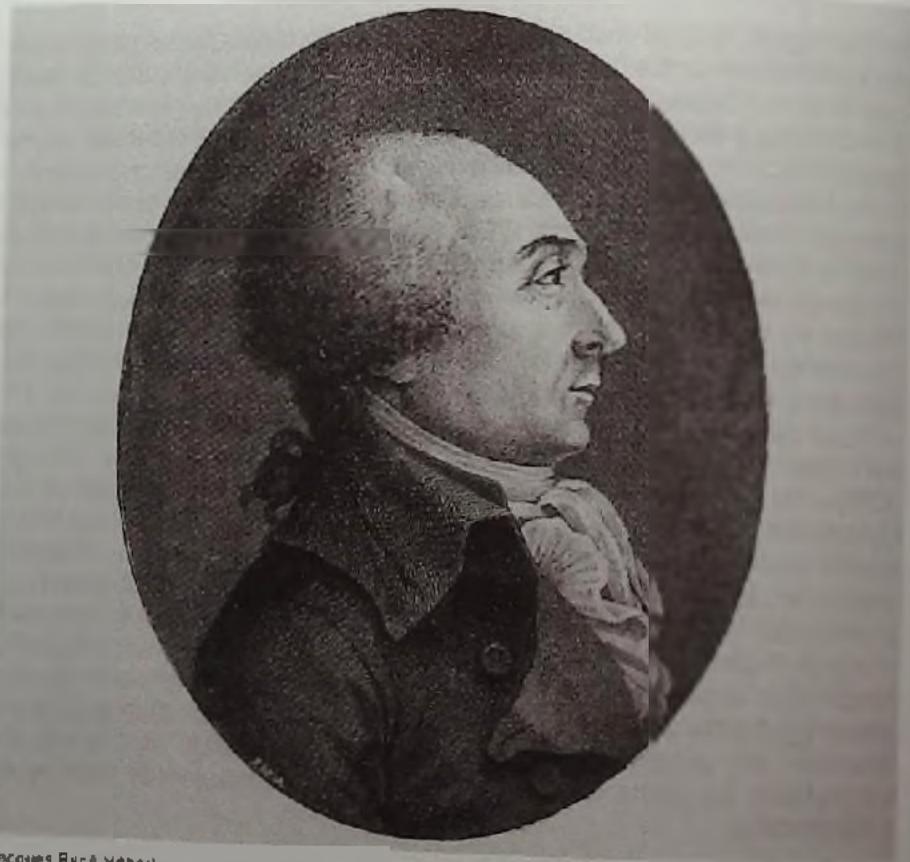
la Montagne, qui, en revanche, les accusait de fédéralisme. Avec beaucoup d'inconscience, ils attaquèrent à l'Assemblée les principaux Montagnards — Robespierre, Danton, Marat — sous prétexte d'aspiration à la dictature et ne réussirent qu'à unir contre eux des hommes qui ne sympathisaient guère. Les haines personnelles ne firent que grandir. Dans l'espoir de sauver le roi, les Girondins demandèrent l'appel au peuple qui fut repoussé. En avril 1793, la création du Comité de salut public, d'où ils furent exclus, diminua encore leur influence. Peu favorables aux mesures de rigueur préconisées par la Montagne en matière économique et sociale, ils furent accusés de paralyser le gouvernement à l'heure du danger. Les défaites militaires et la trahison de Dumouriez, leur ami, augmentèrent leur discrédit.

Pour se défendre, les Girondins créèrent une commission de douze membres chargés d'enquêter sur les actes de la Commune (18 mai 1793). La commission lit arrêter Hébert, substitut du procureur. La Commune ayant protesté, le Girondin Isnard prononça un terrible réquisitoire contre Paris. En réponse, le 31 mai, les sections de sans-culottes, soutenues par les Montagnards, vinrent exiger la mise en accusation des principaux Girondins et la suppression de la commission. La majorité n'ayant cédé que sur le second point, elles revinrent à la charge le 2 juin, tandis que la garde nationale cernait la Convention : vingt-neuf députés girondins furent mis hors la loi. Quelques-uns purent s'enfuir et allèrent soulever les provinces, mais la plupart des proscrits moururent sur l'échafaud. La chute de la Gironde rendit les Montagnards maîtres de l'Assemblée.

HEBERT. (1757-1794)

Taille élégante, traits délicats, visage aimable, tel apparaissait le fondateur du Père Duchesne, feuille connue pour l'outrance de son vocabulaire comme pour la violence de ses opinions. Né à Alençon, le 15 novembre 1757, d'une famille de petite bourgeoisie (son père était orfèvre), Jacques-René Hébert fit ses études au collège de la ville. D'abord clerc de notaire, puis vivant d'expédients, il se trouve à Paris au début de la Révolution, traînant la misère, lorsqu'il a une idée de génie : parler au peuple dans la langue des faubourgs, écrire des pamphlets en multipliant les mots orduriers. Les "Grandes colères du Père Duchesne" vont désormais enchanter la masse des sans-culottes.

Hébert jouit bientôt d'une grande influence au club des Cordeliers. Après l'affaire de Varennes, il signe un des premiers la pétition républi-



Jacques René Hébert

caine du Champ-de-Mars. Il tonne contre le roi, contre les traîtres, les nobles, les émigrés. La monarchie tombée, il devient substitut du procureur de la Commune, Chaumette. Il réclame la mort pour l'"ivrogne Capet", le "gros cochon", et se montre également l'ennemi juré des girondins. Ceux-ci le font arrêter le 24 mai 1793, mais il est relâché et se déchaîne alors contre ses adversaires. La Terreur venue, le "Père Duchesne" continue ses "grandes colères" contre les suspects. Son influence est considérable et sa feuille est distribuée aux armées. L'"Homère de l'ordure" s'acharne à piétiner les vaincus. Lors du procès de Marie-Antoinette, il trouve, pour la perdre, une accusation infâme à laquelle la reine répond simplement : "J'en appelle à toutes les mères !"

Soutenu par la Commune et les Cordeliers, Hébert devient alors le meneur d'une faction ultra-révolutionnaire. Avec ses amis, Momoro, Ronsin, Rossignol, Vincent, Cloots, il préconise des mesures extrêmes. La disette et la vie chère exaspérant la population, il prend à son compte les revendications des "enragés" et s'associe également à la campagne de déchristianisation. Cette politique outrancière inquiète les Montagnards, moins virulents. Lorsque Camille Desmoulins prêche l'indulgence dans son "Vieux Cordelier", Hébert accable les suspects de modérantisme.

mais il est lui-même accusé de malversation. Une polémique s'engage. Finalement, Saint-Just et Robespierre jugent encombrant l'agitateur révolutionnaire et décident de s'en débarrasser. Sous prétexte de conspiration, les "hébertistes" comparaissent devant le Tribunal révolutionnaire. Le 24 mars 1794, Hébert est conduit à la guillotine sous les quolibets d'une foule aussi cruelle envers lui qu'il l'a été pour les autres et il est poussé, mort de peur, sur les marches de l'échafaud.

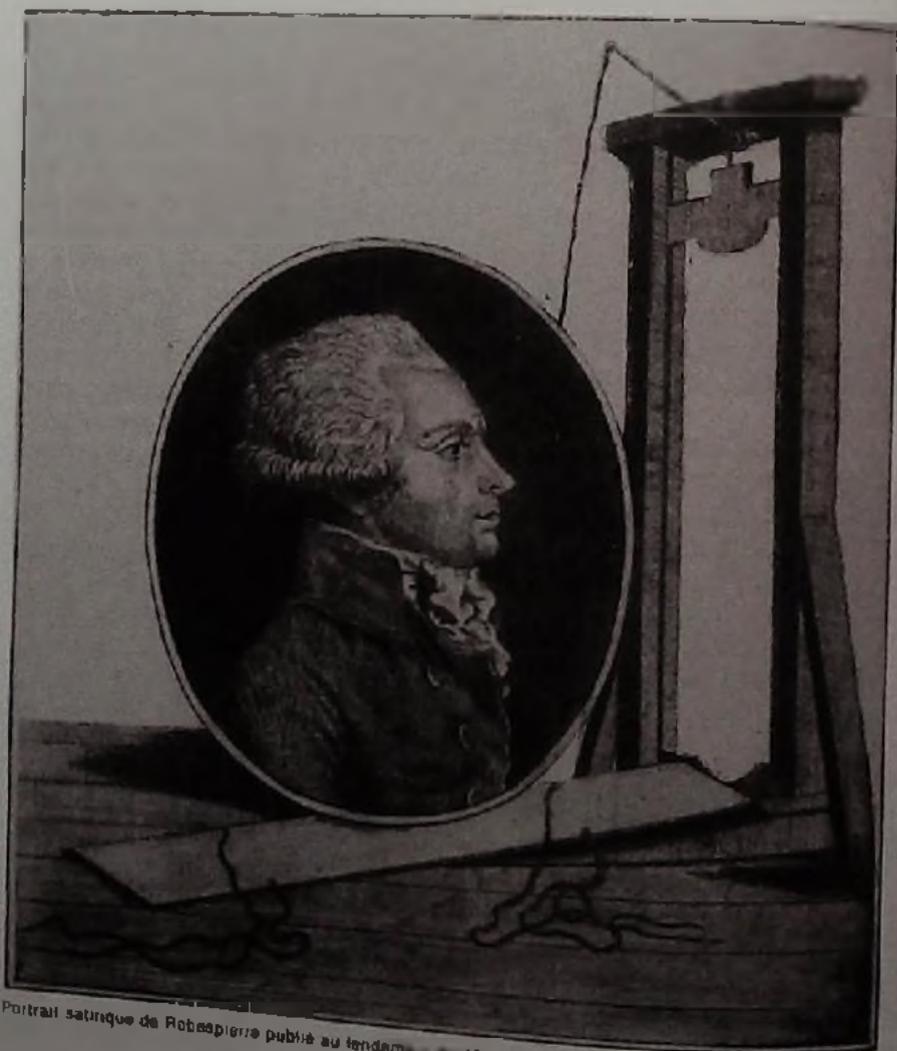
LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC. (1793-1795)

Au printemps de 1793, la situation était grave : une coalition s'était formée contre la France, la Vendée se soulevait. Pour conjurer le péril intérieur et extérieur, la Convention créa un Comité de salut public (6 avril 1793), qui apparut vite comme une puissance. Déjà, en octobre 1792, un Comité de sûreté générale avait été institué avec mission de rechercher les suspects. Le Comité de salut public comprit neuf membres (parmi lesquels Danton, Barère, Cambon, Lindet) élus pour un mois et rééligibles. Quelques personnalités leur furent adjointes après la chute de la Gironde (Hérault de Séchelles, Saint-Just, Couthon). En juillet, l'élimination de Danton, jugé trop mou, amena de nouveaux remaniements. Robespierre entra au comité le 27 juillet et en devint le véritable chef.

Le "Grand Comité" était né, qui allait, par son énergie, sauver le pays de l'invasion. Composé presque entièrement de Montagnards, ce collège dictatorial centralisa toutes les affaires, les ministres jouant le rôle de simples agents d'exécution (ils seront supprimés le 1er avril 1794). Au nombre de dix ou douze (le chiffre varia), les membres du Comité étaient animés d'une grande ardeur patriotique et fournissaient un travail intensif. Sévères pour eux-mêmes, leur intransigeance se manifestait également à l'égard des tièdes ou des suspects, qu'ils n'hésitaient pas à envoyer à l'échafaud. Divisés en sections, ils se répartissaient les tâches : Robespierre dirigeait avec Saint-Just et Couthon toutes les grandes affaires, Carnot menait la guerre, Prieur (de la Côte-d'Or) s'occupait de l'armement, Lindet des subsistances, Jean Bon Saint-André et Prieur (de la Marne) de la marine, Collot d'Herbois et Billaud-Varenne de la politique intérieure, Barère était le porte-parole de ses collègues à l'Assemblée. Le comité avait des pouvoirs illimités, sauf en matière financière. Pendant un an il gouverna dictatorialement le pays, envoyant en province et aux armées des représentants en mission. Dans chaque commune ceux-ci pouvaient s'appuyer sur des comités de surveillance.

Les membres du Comité de salut public n'étaient pourtant pas toujours d'accord entre eux. Les divergences s'accrurent au printemps de 1794.

A Robespierre et ses amis s'opposaient, d'une part, Carnot, Prieur (de la Côte d'Or), Lindet, inquiets de la politique sociale de l'incorruptible, de l'autre, Collot et Billaud-Varenne, anciens hébertistes hostiles au culte de l'Être suprême. En outre, le Comité de sûreté générale était irrité de voir le Comité de salut public empiéter sur ses fonctions en instituant un bureau de police. La tension grandit jusqu'au 9 Thermidor. Les deux comités disparurent avec la Convention.



Portrait satirique de Robespierre publié au lendemain du 10 thermidor.

LA TERREUR. (1793-1794)

"Les têtes tombent comme des ardoises", constatait, au début de l'été de 1794, l'accusateur public Fouquier-Tinville, bien placé pour connaître la question puisqu'il fournissait chaque jour au bourreau son contingent de victimes. On a pu parler "Terreur" à propos des massacres de septembre 1792. En fait, l'ère de la terreur ne se déclencha en France qu'un an plus tard. Le 10 mars 1793, la Convention avait créé le tribunal révolutionnaire destiné à juger les crimes commis contre la République. Au début, le tribunal travailla avec une relative modération, mais après la promulgation de la loi sur les suspects (17 septembre 1793) tout changea. "Plaçons la terreur à l'ordre du jour", proposa Barrère au nom du Comité de salut public. Il fallait du sang pour consolider la Révolution.

Ce fut Robespierre qui érigea la terreur en système en proclamant la légitimité du nouveau gouvernement révolutionnaire. "Terrible aux méchants mais favorable aux bons", ce gouvernement avait, comme ressort, la vertu appuyée sur la terreur, "la vertu sans laquelle la terreur est funeste, la terreur sans laquelle la vertu est impuissante". Le sinistre défilé commença. En cette fin de 1793 on vit guillotiner à Paris Marie-Antoinette, les girondins, Bally, Barnave, Philippe Egalité, etc. En province, la répression ne fut pas moins terrible. Fouché et Collot d'Erbois à Lyon, Carrier à Nantes, Tallen à Bordeaux, Le Bon à Arras, Barras et Fréron en Provence rivalisèrent de cruauté. Au printemps de 1794 Robespierre trappa, à gauche, les hébertistes, à droite, les dantonistes. On envoya pêle-mêle à l'échafaud quantité de personnes étrangères à la politique comme les carmélites de Compiègne, Madame Elisabeth, la comtesse du Barry, etc. Pour gagner du temps, on supprima l'audition des témoins, on abrégua les plaidoiries. La loi du 22 prairial an II (10 juin 1794) réduisit les procès à de simples comparutions devant les juges. Alors commença la "Grande Terreur". Il s'agissait moins de punir que d'anéantir les suspects. Cette ère d'épouvante finit le 9 Thermidor.

On a pu dresser un bilan approximatif de la Terreur : environ 17.000 condamnations à mort selon les documents officiels, en fait près de 40.000 victimes, si l'on compte les personnes assassinées sans jugement. Les régions les plus ensanglantées furent celles où avaient éclaté des révoltes et les départements frontiers. D'après les statistiques, 85% des condamnés faisaient partie du tiers état, 8,5% de la noblesse, 6,5% du clergé. Mais les membres des ordres privilégiés étant beaucoup moins nombreux, le nombre des prêtres et des nobles exécutés fut proportionnellement plus élevé que celui des victimes des autres classes.



Fouquet - Triville

LE 9 THERMIDOR (27 juillet 1794)

Avec le 9 thermidor an II, une page de la Révolution française a été tournée. Depuis la liquidation des "factions" (mars 1794), Robespierre semblait tout puissant, mais l'opposition grandissait autour de lui. On l'accusait d'aspirer à la dictature. S'il pouvait compter sur ses amis Couthon et Saint-Just, il devinait, au Comité de salut public, l'hostilité de l'honnête Carnot ainsi que de deux anciens hébertistes, Collot d'Herbois et Billaud-Varenne. Au Comité de sûreté générale, Vadier et Amar, partisans de la déchristianisation, critiquaient âprement le pontife de l'Être suprême.

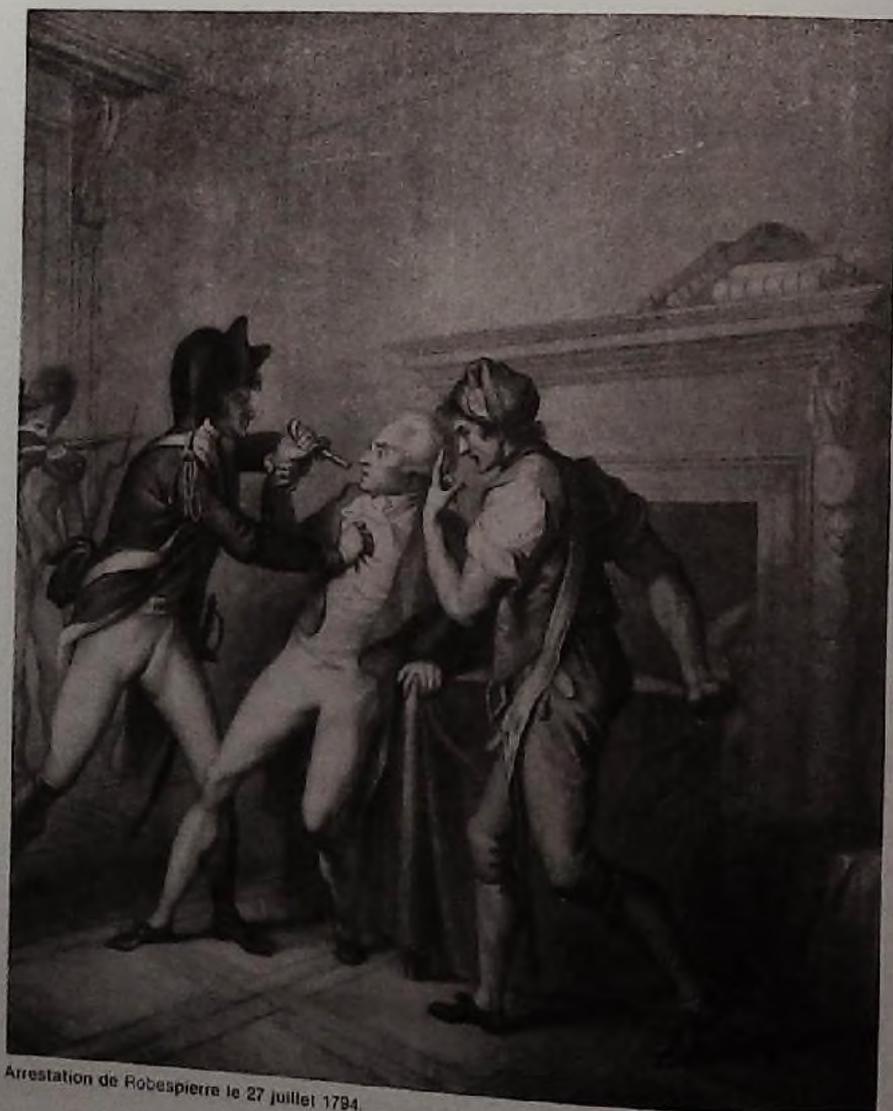


Le 9 thermidor, an II (27 juillet 1794)

A la Convention, chacun tremblait pour sa tête. Le renforcement de la Terreur par la loi du 22 prairial semblait d'autant plus inutile que depuis la victoire de Fleurus (26 juin) le danger d'invasion était conjuré. Robespierre, qui connaissait les intrigues menées contre lui, cessa pendant un temps de paraître à la Convention. Ses ennemis en profitèrent pour mettre au point leur plan d'action : le complot fut ourdi par des hommes tarés, anciens terroristes craignant pour leur propre vie : Barras, Fouché, Tallien, Fréron. Les conjurés s'efforcèrent de gagner à leur cause les députés du centre.

Revenu à l'Assemblée au début de thermidor, Robespierre prononça un discours menaçant contre des "fripons", qu'il refusa du reste de nommer (8 thermidor). Cette faute de tactique permit aux conjurés de rallier les indécis : l'union se fit par la peur. Le 9 thermidor, Saint-Just voulut lire à la Convention un rapport, mais il fut interrompu par Tallien, qui déclara la tyrannie de Robespierre. Celui-ci tenta en vain de riposter. Collot d'Herbois et Thuriot, successivement président de l'Assemblée, l'empêchèrent de parler. Après une séance tumultueuse la Convention fit arrêter l'Incorruptible et ses amis. La commune de Paris se déclara alors en insurrection : avec l'aide du chef de la garde nationale, Hanriot, et des sans-culottes, elle fit délivrer les prisonniers. En réponse, la Convention mit hors la loi les robespierristes.

Dans la nuit, les troupes des sections modérées, commandées par Barras, marchèrent sur l'Hôtel de Ville où s'étaient réfugiés les proscrits. Robespierre n'essaya pas de se défendre : voyant arriver les soldats, il tenta de se suicider et se fracassa la mâchoire. Transporté aux Tuileries,



Arrestation de Robespierre le 27 juillet 1794.

il demeura jusqu'au matin couché sur une table, essuyant des insultes. On le guillotina dans la soirée avec vingt et un de ses fidèles parmi lesquels son frère Augustin, Saint-Just et Couthon. Ces exécutions furent accueillies avec joie par la foule : la Terreur était enfin terminée.

LE 13 VENDEMIARE AN IV. (5 octobre 1795)

Les conventionnels s'inquiètent : conscients de leur impopularité grandissante, ils redoutent un coup de force royaliste. Sur le point de se séparer pour laisser la place au Directoire, l'Assemblée vient de décréter que les deux tiers des futurs membres du corps législatif seraient obligatoirement choisis parmi les députés sortants, ruinant ainsi les espoirs de la droite. Les opposants, qui comptent dans leurs rangs les gardes nationaux d'un grand nombre de sections modérées — 32 sur 48 —, se sont donc préparés à l'attaque. Les rues de Paris sont couvertes de placards menaçants et les tambours battent le rappel. L'insurrection va éclater.

Devant le danger, la Convention a fait sortir de prison d'anciens sans-culottes, tape-dur ou lécheurs de guillotine, qui vont renforcer les troupes fidèles. Mais Barras, nouvellement nommé commandant en chef de la force armée de Paris à la place de Menou, destitué pour sa mollesse, se sent de médiocres dons de stratège. Qui donc l'aidera à sauver la légalité ? L'idée lui vient d'appeler à son aide un jeune artilleur qu'il a vu à l'oeuvre deux ans plus tôt au siège de Toulon et qui semble teinté de jacobisme : le 12 vendémiaire an IV (4 octobre 1795), le général Bonaparte reçoit la mission d'écraser dans l'oeuf la rébellion. Sans perdre un instant, il envoie le chef d'escadron Joachim Murat au camp des Sablons, près de Chaillot, avec ordre de s'emparer des pièces d'artillerie, en grand danger d'être saisies par l'adversaire, et de les amener aux Tuileries. Le lendemain à l'aube, les canons sont dressés en batterie autour du château.

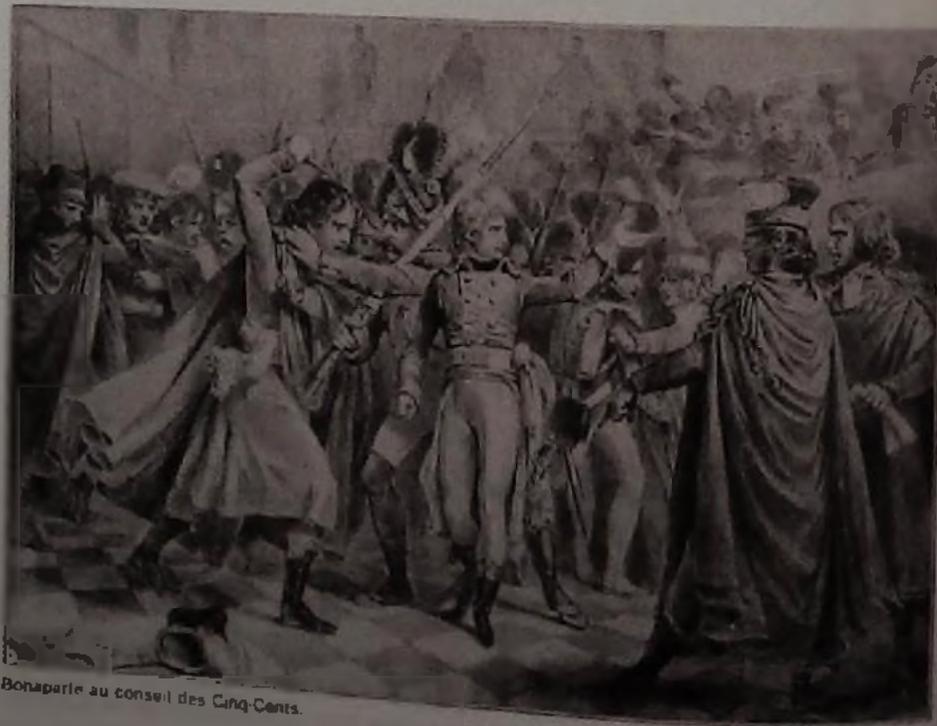
Quelques heures plus tard, les insurgés attaquent à la fois sur les deux rives de la Seine. Le général Carteaux, posté au bas du Louvre, a reçu l'ordre d'arrêter une colonne, tandis que Bonaparte, rue Saint-Honoré, va mitrailler les royalistes massés sur les marches de l'église Saint-Roch. Aux Tuileries, les députés entendent les coups de feu et n'en menent pas large. Pourtant, ils courent peu de risques et Bonaparte n'a pas grand-peine à balayer les assaillants. Mal dirigés par le général Danican, les rebelles se replient : il n'y a plus qu'à nettoyer les rues des quartiers.

La Convention est sauvée ! Elle se montrera généreuse dans sa répression car elle redoute presque plus ses défenseurs sans-culottes

que ses adversaires réactionnaires. Paris manifeste peu d'émotion et, le soir, les salles de théâtre sont pleines. Quant à Barras, il va, le 17 vendémiaire, présenter à l'Assemblée les officiers qui l'ont aidé à triompher : "Bonaparte, annonce-t-il a foudroyé l'hydre royaliste !" Le futur directeur ne soupçonne guère la façon dont il se fera jouer, quelques années plus tard, par le petit Corse, dont il est en train de faire la fortune.

LE COUP D'ETAT DE BRUMAIRE (18-19 brumaire an VII, 9-10 novembre 1799).

La France entière était mécontente. Depuis le dernier coup d'Etat ayant amené le départ forcé de deux directeurs (30 prairial an VII, 18 juin 1799), les Conseils, manoeuvrés par la gauche, avaient pris des mesures très impopulaires (loi sur les otages, emprunt forcé), la chouannerie avait recommencé dans l'Ouest, des brigands terrorisaient les provinces et, devant la deuxième coalition, nos armées subissaient des revers. Sieyès, nouvellement élu directeur, comprit la nécessité de mettre fin au régime pourri, en révisant la Constitution. Il ne pouvait pourtant



Bonaparte au conseil des Cinq-Cents.

rien entreprendre sans l'appui de l'armée. Or le général Joubert, sur lequel il comptait, fut tué à Novi. Sur ces entrefaites, Bonaparte, débarqué d'Egypte, arriva à Paris (16 octobre), acclamé par la population. Le "sabre" cherché par Sieyès était trouvé. Les deux hommes préparèrent leur coup d'Etat, avec l'accord de quelques complices, parmi lesquels Talleyrand, Barras, Fouché, Murat.

L'opération se fit en deux temps. Le 18 brumaire (9 novembre) le Conseil des anciens, effrayé par l'annonce d'une pseudo-conspiration terroriste menaçant la République, accepta de transférer le Corps législatif à Saint-Cloud. En même temps, les trois directeurs, Sieyès, Barras et Roger Ducos, décidèrent de démissionner et les deux autres, Gohier et Moulin, qui n'étaient pas du complot, se virent consigner au Luxembourg. Quant à Bonaparte, il reçut le commandement de la garnison de Paris.

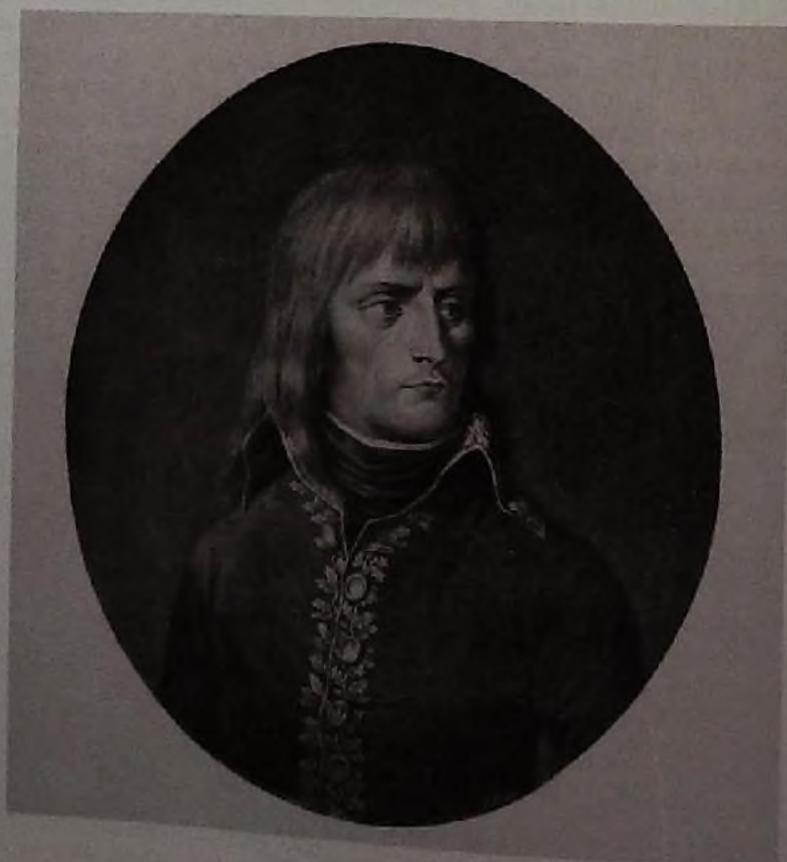
Tout paraissait en bonne voie mais, le lendemain, l'affaire allait se gâter. Les deux assemblées avaient gagné Saint-Cloud mais les députés s'étaient ressaisis. Bonaparte se rendit d'abord à la galerie d'Apollon, où siégeaient les Anciens, et tenta de les convaincre de la nécessité de réviser la Constitution pour "sauver la liberté et l'égalité". On ne l'écouta guère. Accompagné de son escorte, il alla ensuite à l'Orangerie, où se trouvaient les Cinq-Cents, mais là ce fut pis encore : il fut accueilli aux cris de "hors la loi !". Bousculé, bouleversé, il ne put parler et faillit s'évanouir : au milieu du tumulte, ses officiers réussirent à le faire sortir. La situation fut sauvée par Lucien Bonaparte, alors président des Cinq-Cents, qui tint tête aux députés, puis alla rejoindre son frère. Il harangua les grenadiers du Corps législatif, affirmant que des "factieux" se rebellaient contre le général. Les troupes, menées par Murat, allèrent alors expulser les députés. A la fin de la journée, on put rassembler quelques malheureux législateurs errant dans le parc et qui, d'accord avec les Anciens, décrétèrent que les directeurs seraient remplacés par trois Consuls provisoires : Bonaparte, Sieyès et Roger Ducos. La République était bien morte.



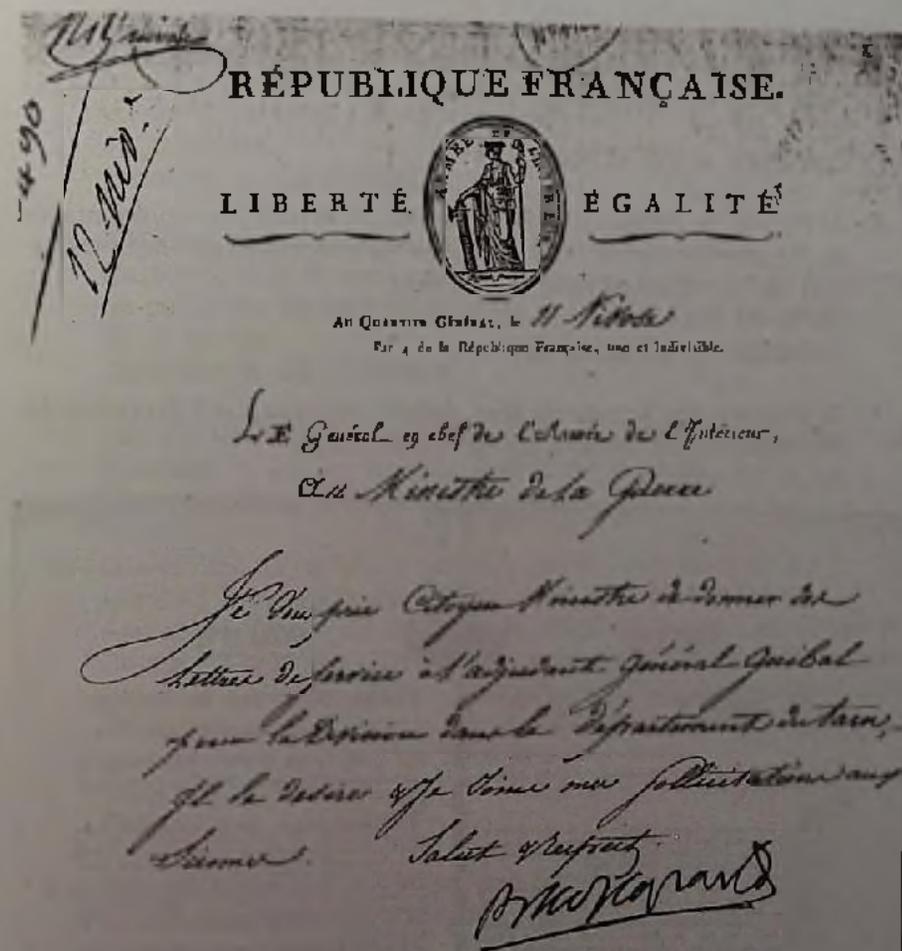
CATALOGUE DE L'EXPOSITION

"QUAND LA REVOLUTION ESPERAIT BONAPARTE"

JUILLET 1989



- 1.- LETTRE signée de BUONAPARTE en tant que général en chef de l'armée de l'intérieur. 11 Nivôse An IV.
22 x 34 cm.



Collection A. DE KONINCK.

- 2.- AFFICHE. Le Préfet du Département de Jemmappes.
Recherche des auteurs de l'attentat contre le Premier Consul
43 x 53 cm.
Collection A. DE KONINCK.
- 3.- RAPPORT au comité de Salut Public sur la prise de Bruxelles. 24
Messidor An II.
14 x 22 cm
Collection A. DE KONINCK.

- 4.- PROCLAMATION du général BOURDONNAYE aux Belges. Anvers le 22 novembre 1792. Concerne le versement des impôts
32 x 42 cm.
Collection A. DE KONINCK.
- 5.- AFFICHE. Jugement rendu par le 1er Conseil de Guerre permanent. Séant à Bruxelles. Département de la Dyle. 1er Floréal An X. Pour acte de rébellion.
42 x 98 cm.
Collection A. DE KONINCK.
- 6.- AFFICHE. Bruxelles le 27 Brumaire An III. Arrêté des représentants du Peuple concernant la nomination des membres de l'Administration de l'arrondissement du Brabant.
25 x 40 cm.
Collection A. DE KONINCK.
- 7.- 2e Bulletin de l'Armée de Mer. Affiche bilingue. Le 7 Brumaire An VII. Relation de combat sur la rivière Nèthe.
38 x 31 cm.



Collection A. DE KONINCK

- 8.- AFFICHE bilingue. Quartier-général à Anvers, le 14 Fructidor An II. Le général DUMONCEAU commandant la ville d'Anvers annonce que la ville de CONDE est au pouvoir des français.
42 x 34 cm.
Collection A. DE KONINCK.
- 9.- AFFICHE. Les Représentants du Peuple aux Belges. Bruxelles, le 26 Brumaire An III. Arrêté concernant l'obligation de verser le numéraire contre les assignats.
40 x 48 cm.
Collection A. DE KONINCK.
- 10.- AFFICHE. Les Représentants du Peuple aux Belges. Bruxelles, le 26 Brumaire An III. Concerne l'Arrêté sur le commerce de certaines marchandises entre la France et la Belgique.
39 x 48 cm.
Collection A. DE KONINCK.
- 11.- GARDE NATIONALE DE PARIS. 2 Ventôse An 7. 3e Brigade — 1er Bataillon — 2e Compagnie. Relève de la garde.
Collection R. GALERNE.
- 12.- QUARTIER GENERAL — BRUXELLES. 14 Prairial An 4. Général Tully. Visite du Commissaire du Gouvernement. Alexandre. Demande à l'Administration de trouver un Logement. Comte J. Louis DELAISTRE. — Comte de TILLY. Général de cavalerie. Né à Vernon 1749 — 1822 Paris. 1796 Commandant des 9 départements de Belgique. Baron d'Empire — 23 avril 1812. Inscrit au côté Nord de l'Arc de Triomphe. Waterloo — Grouchy 1815 — Retraite. 4 septembre 1815.
Collection R. GALERNE.
- 13.- BRUXELLES. — 27 Prairial An 6. Autorisation pour une pension civile de Cent Livres.
Collection R. GALERNE.
- 14.- MONS. — 30 Vendémiaire An 4. 7 Individus condamnés à mort. Demande de révision au procès.
Collection R. GALERNE.
- 15.- SCEAU DES ARCHIVES. — Député du Département de la Manche. 29 7bre 1791.
Collection R. GALERNE.
- 16.- BRUXELLES. — 12 Pluviôse An 3. Armée de Sambre et Meuse. Envol d'un détenu. Pour jugement et exécution.
Collection R. GALERNE.

- 17.- JUSTICE — GAND — An 5. Nomination d'un Maréchal des Logis de la Gendarmerie Nationale pour Alost.
Collection R. GALERNE.
- 18.- Commissaire Vérificateur des Assignats. — Bruxelles, 21 Brumaire An III. Surveillance de Gand.
Collection R. GALERNE
- 19.- Canton de Bruxelles. Département de la Dyle. An 5. Certificat de Civisme. — Joseph COREMANS. Médecin.

*Notre Officier Municipal de la Commune
de Canton de Bruxelles, Chef du Département
de la Dyle; Dilection et Election en
Justice de Justice de Justice, Le Citoyen Citoyen
Joseph Coremans. Médecin & assistant de Justice de Justice
de la Commune de Justice en Justice, Fait justice
Quand la Commune et la Commune de tous les
Citoyens par une conduite irréprochable à tout
jours.*

*Fait en Justice le 25. Terminal
An 5. de la République Française un et
Indivisible.*

Hermany



Collection R. GALERNE

- 20.- PASSEPORT A L'ETRANGER. — Bruxelles. Le 24 Thermidor An V. Département de la Dyle. Destination Francfort.
Collection R. GALERNE.
- 21.- JUGE DE PAIX. — Commune d'Ath. Le 26 Messidor An 3. Attestation pour la défense d'un cavalier au corps du prévôt.
Collection R. GALERNE.
- 22.- PROCES-VERBAL DE LA CONVENTION NATIONALE. — An II. Pension de retraite de 600 Livres. Volontaire au 1er Bataillon de l'Oise. Blessé d'un coup de feu qui lui a traversé les deux cuisses.
Collection R. GALERNE.
- 23.- LA MARSEILLAISE.



Collection R. GALERNE.

- 24.- AN 6. Concernant la chute de ROBESPIERRE. Bruxelles.
Collection R. GALERNE.

- 25.- LA DERNIERE SIGNATURE DE ROBESPIERRE. -
Mis hors la loi par la Convention, emprisonné au Luxembourg, puis libéré par la Commune, Robespierre se réfugie à l'Hôtel de Ville où ses amis organisent l'insurrection.
Au moment de signer un appel au peuple, un groupe de Conventionnels fait irruption dans la salle et Robespierre tombe la mâchoire fracassée par une balle de pistolet, tachant de son sang la pièce sur laquelle il venait d'écrire les deux premières lettres de son nom.
Le lendemain, Robespierre, mourant, était porté sur l'échafaud.
Musée CARNAVALET.
- 26.- BRONZE du sculpteur français LEVEEL Armand-Jules. Elève de Rudi. Représentant un officier révolutionnaire de la 32e demi-Brigade, vers 1793-1794. La devise de leur drapeau est "Un contre Dix".
Collection J. BOUDART.
- 27.- PISTOLET REVOLUTIONNAIRE.- De la Manufacture de Libreville. (Charleville). Vers l'An III.
Collection J. BOUDART.
- 28.- PAIRE DE PISTOLETS DE LA MARINE FRANCAISE.-
Manufacture Nationale de Tulle. Modèle 1786. Ces pistolets fabriqués vers 1793-1794 sont de présentation luxueuse et ont appartenu à un officier.
Collection J. BOUDART.
- 29.- PISTOLET DE CAVALERIE FRANCAISE.- Modèle 1777. Fabrication 1781. Décoré aux armes de France.
Collection J. BOUDART.
- 30.- MOUSQUETON DE CAVALERIE FRANCAISE.- Dit de Hussard. Modèle 1786. Fabrication 1789 de la Manufacture de St. Etienne.
Collection J. BOUDART.
- 31.- CACHET REVOLUTIONNAIRE représentant un chien courant et le mot "Liberté".
Collection J.M. GENOT.
- 32.- CARTE DE SURETE. Paris - Section de la Cité. 14 Floréal An 3. (3 mai 1795). Vignette de la "commune de Paris". Au dos signallement du porteur. (Cette carte a été renforcée aux plures par du fil).
Collection J.M. GENOT.
- 33.- GARDE NATIONALE DE PARIS. (Milice bourgeoise, créée le 13 juillet 1789 - Pour combattre désordre et pillage, devint en 1791 une

- organisation de défense). "Congé absolu" 1791. Entête avec armes de la Ville de Paris - Emblèmes royaux (Fleurs de lis). Plusieurs signatures dont celle de "PETION" (griffe) Maire de Paris.
Collection J.M. GENOT.
- 34.- LES 3 ORDRES: Faïence révolutionnaire - (copie) représentant le clergé (Bâton), la noblesse (Epée), le Tiers (Bêche).
Collection J.M. GENOT.
- 35.- COMITE DE SALUT PUBLIC.- Assiette représentant une réunion au Comité de Salut Public avec Robespierre (Faïence de Sarreguemines, vers 1900).
Collection J.M. GENOT.
- 36.- CERTIFICAT du 1er bataillon des Amis de la République de Paris. (Volontaires). Pour un citoyen âgé de soixante douze ans, lequel a été blessé à l'affaire de Laval (?) en combattant contre les rebelles (Chouans). Armée de l'Ouest. 15 Fructidor An 3 (1er septembre 1795). En plus, de défendre leur territoire, menacé par les armées étrangères, les armées révolutionnaires, devaient mater les révoltes dans les départements de l'Ouest (Vendée, Bretagne...)
Collection J.M. GENOT.
- 37.- "CONGE D'OFFICIER" Révolutionnaire -Donné à Lyon, le 28 Thermidor An 6 (7 août 1798). Pour le capitaine BACCIOCCHI, originaire de Corse. Lequel a fait les campagnes du Nord à l'Armée de Sambre et Meuse (Belgique 1794) signé du général "PILLE".
Collection J.M. GENOT.
- 38.- MUNICIPALITE.- "La ville libre de Bruxelles". Bon de réquisition pour un cheval équipé pour un messenger du Bureau des Subsistances. 10 Vendémiaire An 3 (1er octobre 1794). Grand cachet de cire de la Municipalité.
Collection J.M. GENOT.
- 39.- "ARMEE DU NORD ET DE SAMBRE ET MEUSE". Lettre du commissaire ordonnateur général "SABIN BOURCIER" à la Municipalité de Bruxelles concernant les frais de casernement et les mises en réquisition. 29 Nivose An 3 (18 janvier 1795). Entête avec belle vignette gravée par "CARDON".
(A. CARDON, peintre et graveur belge, il fit de très belles gravures pour les Armées du Nord. Celle de S. BOURCIER est une des plus célèbres.
Collection J.M. GENOT.

40.- CONSTITUTION DE L'AN 3.- Dans les premières pages de ce recueil, les droits de l'Homme et du Citoyen. Paris - Imprimerie de la République.
Collection J.M. GENOT.

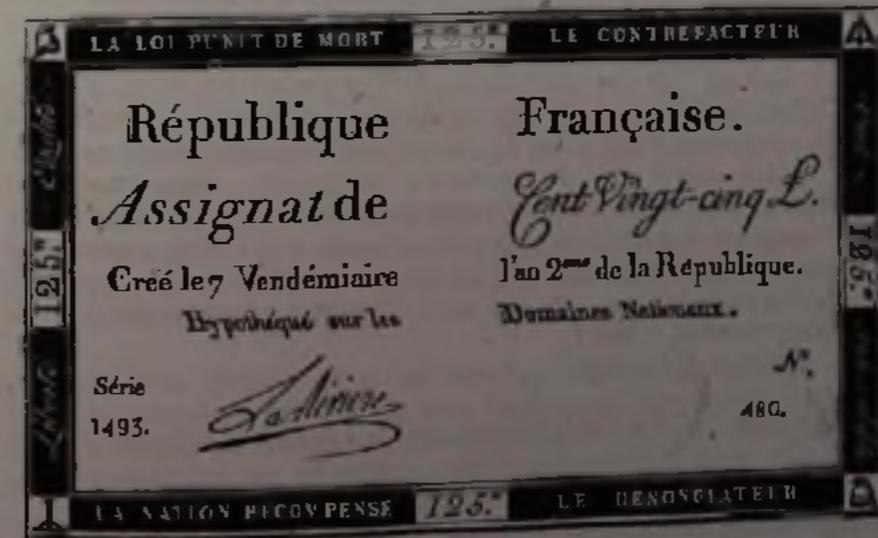
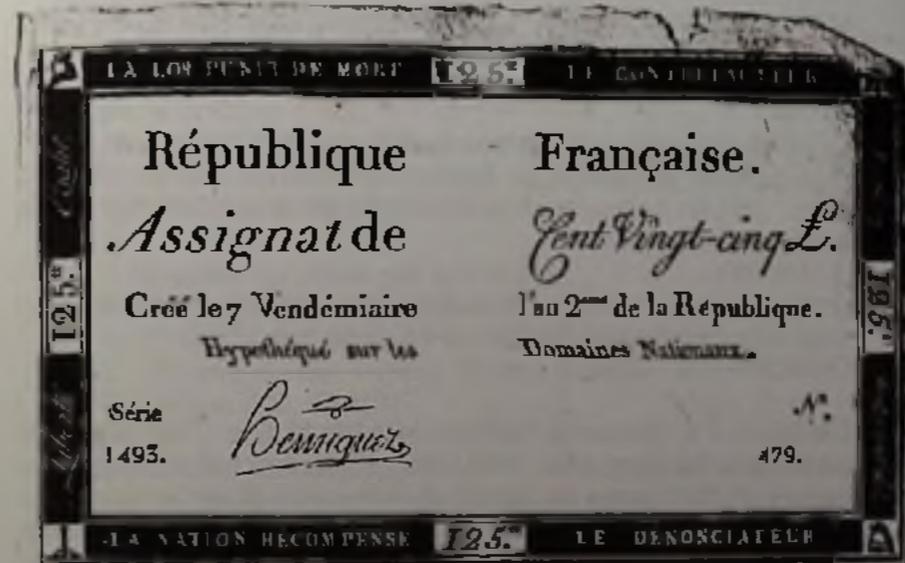
41.- "LETTRE DE CACHET". Etait délivrée par le Roi non en vertu d'un arrêt juridique mais de sa seule autorité royale. Est le symbole même de l'"absolutisme" du Pouvoir Royal. Permettait au Roi de faire emprisonner n'importe lequel de ses sujets. - Versailles, 4 avril 1785. Signé "LOUIS" (Louis XVI). Bien que destinés à être enfermés dans l'hôpital de Paris, un des deux sieur est enfermé à "La Force", une prison de Paris.
Collection J.M. GENOT.

42.- "DISCOURS DU ROI A L'ASSEMBLEE NATIONALE". Le 4 février 1790.
Louis XVI déclare: "Je défendrai, Je maintiendrai: La Liberté constitutionnelle". Derrière le Roi, se reconnaissent LA FAYETTE et NECKER.
Gravure d'époque d'après "LE JEUNE".
Collection J.M. GENOT.

43.- "CERTIFICAT DE VIE". 8e régiment de dragons. "Ci-devant "Penthèvre (Appellation que portait ce régiment avant la Révolution). Sur le cachet de cire, se trouvent encore les armes royales. - 29 décembre 1791.
Collection J.M. GENOT.

44.- "CAMPAGNE DE BELGIQUE 1794". Plusieurs bons de réquisitions et logement daté 1794 de la commune de Nalinnes (à quelques kilomètres de Charleroy - + ou - 18 kilomètres de Fleurus.
A.- Bon pour 3 rations d'avoine livrées aux chevaux du dit régiment le 8 Floréal An 2 de la République.
(27/04/1794). "12e régiment de chasseurs à cheval".
(Ce régiment combattit à Fleurus).
B.- 3 différents bons de réquisition datés des 15 et 16 juin 1794.
C.- "Armées des Ardennes". Rations d'avoine et foin, Nalinnes 16 Prairial 1794 (3/06) 12e chasseurs à cheval.
D.- "Etat de Alexandrine Thibeau de logement et livraison faites aux troupes tant autrichiennes que françaises". On remarquera: logé 2 soldats liégeois (au service d'Autriche). Logé deux "émigrés".
Ensuite, viennent les logements des français en juin 1794.
Collection J.M. GENOT.

45.- Ensemble d'ASSIGNATS de différentes valeurs et portant différentes signatures.
Collection J.M. GENOT



Collection J.M. GENOT.

46.- KLEBER - Un des plus célèbres généraux de la Révolution française. Il apporta un concours décisif à la Bataille de Fleurus en 1794. Certificat signé par KLEBER, Armée de l'Ouest, 6 novembre 1793. Kleber servit à l'Armée de Custine en 1792-1793, rentra dans Mayenne le 28/03/1793, puis Armée de l'Ouest, Armée des Arden-

nes, puis du Nord, décida du combat de *Charleroi*, le 16/06/1794, commanda l'aile gauche et repoussa les autrichiens à *Fleurus*... Il fut assassiné au Caire le 14 juin 1800.
Collection J.M. GENOT.

- 47.- DESAIX.- Général révolutionnaire, célèbre pour ses victoires à l'Armée du Rhin, en Italie et en Egypte où il reçut le titre de "Sultant Juste" par les habitants. A la bataille de Marengo, il fut tué d'une balle en plein cœur.
(14/06/1800).
Ordre donné à un officier général, comme général en chef de l'Armée d'Angleterre. 14 Pluviôse An 6 (2 février 1798).
Collection J.M. GENOT.

- 48.- CARNOT.- L'organisateur militaire de la Révolution. C'est lui qui mit au point la campagne de 1794. Il fit abandonner aux armées françaises les formations de bataille du 18e siècle et les fit "manoeuvrer". Dans les plans de CARNOT apparaissent les principes nouveaux à savoir : Attaque décisive combinée avec un mouvement enveloppant et économie des forces.
- Lettre de félicitations adressée à un officier général suite à sa brillante attitude lors de la bataille de Renchen, signée en tant que Président du Directoire. (23 Messidor An 4 - 11/07/1796).
Collection J.M. GENOT.

- 49.- COMITE DE SALUT PUBLIC.- Créé par la Convention Nationale le 25 novembre 1793. C'est lui qui dirigea la France à cette époque.
- Arrêté signé par 7 membres du Comité, notamment par "GUYTON MORVEAU" conventionnel, chimiste, s'occupa de la "Question des Ballons", obtint la création d'un corps d'aérostats militaires, envoyé à l'Armée du Nord, pour diriger et surveiller les opérations de l'aérostat. A Fleurus, il monta lui-même avec un officier nommé LOMET.
Collection J.M. GENOT.

- 50.- FEUILLE DE ROUTE D'UN OFFICIER.- Armée de l'Ouest. 17 Brumaire An 2 (8 novembre 1793).
A exhiber à tout contrôle, servait à prévenir les désertions.
Collection J.M. GENOT.

- 51.- REPRESENTANT DU PEUPLE AUX ARMEES.- Des conventionnels étaient envoyés auprès des généraux commandant les différentes Armées, représentants du Pouvoir Politique. C'étaient eux qui pouvaient décider de l'avancement des officiers, mais aussi de leur déchéance.
- Lettre concernant des vois de vivres aux Armées. A noter entête avec "Mort aux tyrans - Paix aux peuples - Le peuple seul est sou-

verain".
Collection J.M. GENOT.

- 52.- ELECTION D'OFFICIERS.- Procès-verbal de l'élection d'un capitaine. 6 octobre 1793.
Au début de la Révolution, les officiers subalternes étaient désignés par les volontaires selon leur bravoure, leur courage...
Collection J.M. GENOT.

- 53.- 3 Médailles gravées par ANDRIEU.-
A.- Prise de la Bastille. (Etain - Doré).
B.- Prise de la Bastille. (Petit modèle - Bronze).
C.- Arrivée du Roi à Paris. (Etain - Doré).
Collection J.M. GENOT.

- 54.- BOUTONS REVOLUTIONNAIRES.- 15 boutons d'uniformes révolutionnaires, dont 1 provenance de Jemappes (1792). 1 provenance de Fleurus (1794). 2 boutons de costumes Vendéens.

- 55.- PIQUE REVOLUTIONNAIRE.- En 1792, un rapport de CARNOT, ordonne à toutes les municipalités, de faire fabriquer des piques. Ces piques ont équipé la Garde Nationale.
Collection J.M. GENOT.

- 56.- SABRE DE DRAGON.- Monture à fleuron, du modèle de 1786. Comportait une fleur de lis qui fut supprimée lors de la Révolution et remplacée par une simple barrette (comme ici) ou un faisceau de licteur.
Par tradition familiale, ce sabre provient du champ de bataille de Fleurus en 1794. Poinçons et marques : Monture marquée du fourrisseur "LIORARD". Lame poinçonnée au faisceau de licteur.
Collection J.M. GENOT.

- 57.- SABRE dit petit MONTMORENCY.- Modèle de "Mineur". Lame poinçonnée "MR" de la Manufacture de Klingenthal 1791.
Poinçon du contrôleur "DE CABANNE".
Collection J.M. GENOT.

- 58.- SABRE dit PETIT MONTMORENCY.- Monture à coquille avec cor et tête de lion. Pommeau au bonnet de la liberté. Probablement pour un sous-officier de chasseur à pied. (Vers 1789-1795).
Collection J.M. GENOT.

- 59.- SABRE dit BRIQUET DE COMPAGNIE D'ELITE. Monture en bronze doré avec pommeau "Tête de lion". (Vers 1789-1795).
Collection J.M. GENOT.

- 60.- SABRE dit BRIQUET DE GRENADE.- Variante du modèle de 1767. Monture et lame poinçonnée de la Manufacture Royale d'Alsace (Klingenthal). Entrepreneur "GAU DE VAUMARIN". Poinçon "R" à petite couronne. (1770-1784).
Collection J.M. GENOT.
- 61.- SABRE dit BRIQUET DE COMPAGNIE D'ELITE.- Forte lame avec gravure "VIVAT FRANCISCUS LUDOVICUS". Probablement d'une compagnie de Garde Suisse. (1770-1790).
Les colonels propriétaires équipaient à leurs frais, leurs troupes d'élite, avec des armes non réglementaires et de meilleure facture.
Collection J.M. GENOT.
- 62.- SABRE A GARDE TOURNANTE.- Monture en cuivre argenté. Pour un sous-officier ou officier; (Période 1780 à 1794).
Collection J.M. GENOT.
- 63.- JOURDAN.- Le vainqueur de Fleurus.
Lettre signée par le maréchal JOURDAN.
Collection J.M. GENOT.
- 64.- BREVET DE CAPITAINE.- Epoque révolutionnaire;
Ce document porte la signature de "GOHIER" (Secrétaire de l'Assemblée Nationale. C'est lui qui fit ordonner la destruction des titres de noblesse) et de "BOUCHOTTE" (Ministre de la Guerre, ensuite arrêté). Paris, 24 Nivôse An 2.- (13/01/1794).
Collection J.M. GENOT.
- 65.- BREVET D'ADJUVANT GENERAL.-
"Au nom de la Convention Nationale".
Paris. - 25 Prairial An 3 (13/6/1795).
Collection J.M. GENOT.
- 66.- BREVET D'ADJUVANT GENERAL.- Epoque Directoire. Paris. 29 Fructidor An 5. (15/09/1797)
Signé par "REVEILLIERE LEPEAUX". (Membre du Directoire. Puis Président du Directoire: sous la Terreur, il avait été décrété d'arrestation et mis hors la loi. Il ne dut son salut qu'à son refuge dans un couvent où il resta caché 1 an.
Collection J. GENOT.
- 67.- GUILLOTINE.- Reproduction 400 x 400 x 600 m/m.
Collection P. MAES
- 68.- BAIONNETTE REVOLUTIONNAIRE.-
Provenant du champ de bataille de Fleurus. 1794.
Collection P. MAES

- 69.- FIGURINE.- Le petit Tambour Storch à Wattignies.
Plomb 70 m/m
Collection P. MAES.
- 70.- FIGURINE.- Bonaparte. Plomb 80 m/m.
Collection P. Maes.
- 71.- FIGURINE.- Officier artillerie républicaine. (1794) 54 m/m.
Collection P. MAES.
- 72.- PIECE de 8 GRIBEAUVAL.- Sauveur de la République.
Collection P. MAES.
- 73.- TAMBOUR.- Epoque Révolution Française.
Collection Syndical d'initiative de Ligny.
- 74.- DEPARTEMENT DE LA GUERRE
Xavier AUDOUIN, adjoint au Ministre de la Guerre, charge le Citoyen LE BOUCHER de remplacer le Sous-Chef du Bureau des Congés de passeports et d'appointements.
Collection privée.
- 75.- DOCUMENTS NOTARIAUX;- Epoque révolutionnaire.
Avec cachets d'époque.
Collection privée.
- 76.- CERTIFICAT du DEPARTEMENT de la GUERRE.-
En faveur d'un Citoyen qui a servi de 1767 à 1775 et qui a obtenu un congé absolu, le 29 Germinal de l'An Second de la République Française. (18 avril 1794).
Collection privée.
- 77.- BREVET d'Aide-de-camp décerné au nom de la Convention Nationale avec l'autorisation du Comité de Salut Public, au Citoyen LECLERCQ, capitaine au Bataillon de Bauvaît. (14 Juin 1794).
Collection privée.
- 78.- CERTIFICAT.- ARMEE DU RHIN.- An 3.
En faveur du Citoyen François CAPSAINTE, natif de Versailles, certifiant qu'il est en activité dans la dite demi-brigade depuis le 1er octobre 1792 jusqu'à ce jour. Signé par les officiers et sous-officiers de sa compagnie.
Collection privée.
- 79.- CERTIFICAT de Civisme délivré par la commune PERIGUEUX, le 29 Germinal de l'An 2. (20 avril 1794), au Citoyen Jean-Daniel LA-LOZE;.
Collection privée.

Liberté
Égalité

Paris le 8. Prairial 2^e
Décade du 4. Messidor l'an 2.
à la République Française.

Fraternité
ou la Mort

Departement
de la Guerre

Sixieme
Division

Navier Audouin Adjoint au Bureau de la Guerre
Au Citoyen Les Rouches.

J'ay pris mon Camarade de remplacer le
Citoyen Despuincille, l'ancien Chef du Bureau
des Couriers quinquies et de la
D'Approuvait. En y trouvant de la
Sécurité, et les biens qu'on a vu de
leur contraindre les uns et les autres.

Salut et Fraternité

Navier Audouin

N° 74 - Collection privée

80 - ASSIGNATS - Série.
Collection privée.

81 - PIECE AUTOGRAPHE - QUANTIN Pierre, général de Division.
(1759 - 1824).

Signée le 30 juin 1794 comme adjudant général chef de Bataillon.
Reçu concernant une somme qu'il a dû emprunter sur papier timbré (au dos décompte des sommes remboursées provenant de son traitement).

Collection privée

ARMÉE RÉPUBLIQUE FRANÇOISE

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Paix

Le 30^e de la République française, une et indivisible.

JOURDAN, Commandant en chef l'armée de la Moselle,

au général Kell

Je vous prie de m'envoyer un grand nombre de lettres de change sur Paris pour le compte de la République française et que le général Jourdan y ait fait son paiement. Je vous prie de m'envoyer un grand nombre de lettres de change sur Paris pour le compte de la République française et que le général Jourdan y ait fait son paiement. Je vous prie de m'envoyer un grand nombre de lettres de change sur Paris pour le compte de la République française et que le général Jourdan y ait fait son paiement.

Salut et Fraternité

Quantin

N° 82 - Collection privée

- 82.- ARMEE DE SAMBRE ET MEUSE - 13 juillet 1795 An 3.- (X A 1).
Le général JOURDAN au général KLEBER, concernant les commissaires des guerres, manquant de respect aux officiers.
Collection privée.
- 83.- HAUSSE-COL d'OFFICIER de la GARDE NATIONALE. (1792-1793).
Les armes royales ont été martelées. Sur la banderolle le mot "Le Roi" est effacé.
Collection privée.
- 84.- HAUSSE-COL d'OFFICIER de la GARDE NATIONALE. (1792-1793).
Les armes royales ont été remplacées par "DROIT DE L'HOMME".
Sur la banderolle "République Française" a remplacé "La Nation, la Loi, Le Roi".
Collection privée.
- 85.- SABRE à COQUILLE d'OFFICIER d'INFANTERIE, dit "AU LION GRIMPANT". Epoque révolutionnaire. (1789-1795).
Lame bleu et or au tiers à la Montmorency. Marque sur une face "vivre libre ou mourir - LIBERTE". Sur l'autre face "LA NATION".
Collection privée.
- 86.- BREVET de VOLONTAIRE de la GARDE NATIONALE, non soldé délivré à Charles-Louis JOLLY, du district de sainte-Marguerite. Paris le 5 juillet 1790.
Collection privée.
- 87.- ARRETE réglementant le transport de grains et de farine sur le territoire de la Belgique pendant la Révolution. A Bruxelles, le 12 germinal An 3 de la République Française.
Collection privée.
- 88.- DECRETS de la CONVENTION NATIONALE.-
5 et 6 septembre 1793, An 2 de la République Française. Contenant des mesures de surveillance, relatives à la résidence des militaires.
Visé par l'inspecteur. Signé PERARD. Collationné à l'original par Robespierre, Merlin (de Douai) et Léonard Bourdon secrétaire.
Collection privée.
- 89.- AFFICHE appelant les militaires blessés ou malades de faits de guerre à se faire connaître, pour recevoir leur dû.
Sur le territoire de la commune et du canton de Bruxelles département de la Dyle. An 6 de la République.
Collection privée.

- 90.- PROCLAMATION.-
Qui interdit aux Sociétés Patriotiques de s'immiscer dans les affaires politiques et militaires.
A Bruxelles, le 11 mars 1793, An 2 de la République.
Le général en chef DUMOURIEZ.
Collection privée.
- 91.- AFFICHE.-
Mise en garde aux belges de se tenir tranquilles et de ne rien faire contre la République, sous peine d'encourir la sentence des lois de la République.
4 messidor An 2. (22 juin 1794).
Collection privée.
- 92.- AFFICHE.-
Congé de réforme pour Jacques Le Laurain, cavalier de la Cie d'Andrieu du 3e régiment de cavalerie. Natif de Châtelet, Canton de Réthel.
Fait à Namur le 16e, mois de Prairial 1795 An 3 de la République.
Collection privée.
- 93.- LETOURNEUR de la MANCHE.-
Président du Comité de la Guerre, député à la Législation puis à la Convention, vota la mort de Louis XVI, fit partie du comité de Salut Public où il s'occupa de la défense du territoire. En 1816, il est exilé par Louis XVIII comme régicide. Il est mort à Laeken le 4 octobre 1817.
Dans la lettre ci-contre, Letourneur recommande l'entrée d'un citoyen, auprès de Monsieur Lamotte Colonel du Régiment des husards n° 161. Le 27 novembre 1792.
Collection privée.
- 94.- LETTRE.-
Gendarmerie - Département du Cantal - 30/05/1795.
Le chef de brigade de la 8ème Inspection de la gendarmerie nationale Clerget aux citoyens composant la commission de l'organisation et du mouvement des armées. Il leur adresse les états de service d'un lieutenant de Grie lequel réclame la décoration des vétérans...
Collection privée.
- 95.- LETTRE.-
Au citoyen ABIAL (commissaire du Pouvoir Exécutif au Tribunal de Cassation en octobre 1792, lui demandant d'examiner un jugement rendu.
GARAT Dominique-Joseph. 1749-1833. Succède à Danton en 1792 au Ministère de la Justice, puis ministre de l'intérieur. Personnage trouble ne prenant parti pour aucune faction, Jacobin malgré lui.

mes Déchaussés, dès la fin juillet 1789. Il passera caporal en 1790. Il terminera sa carrière comme général de brigade au service du royaume d'Italie, à la fin du Premier Empire.

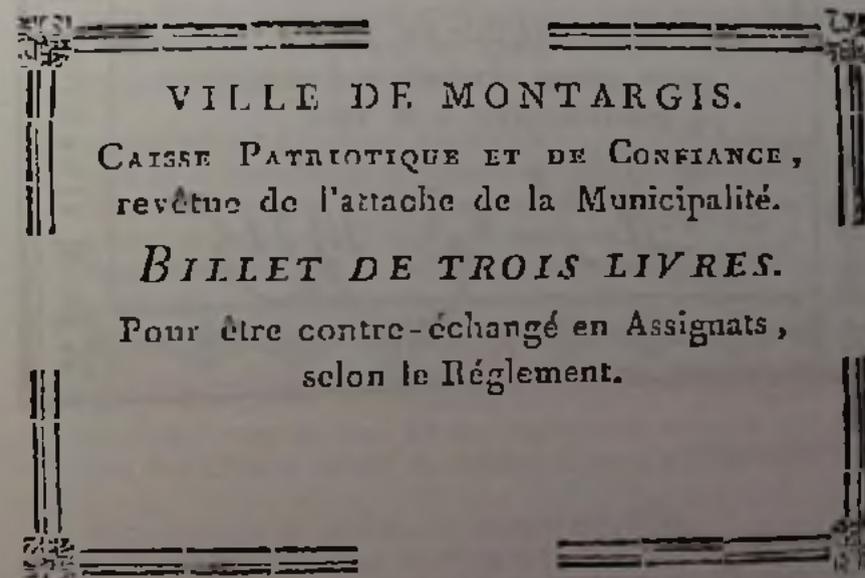
- 102.- DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.-
Décrétés par l'Assemblée Nationale dans les séances des 20, 21, 23, 24 et 26 août 1789.
Acceptés par le Roi.
Feuille-plaçard ± 25 x 36 cm.
Imprimé à Paris, en 1789.
Se vend chez GOUJON, Grand'Cour du Palais-Royal.
Collection J.J. PATTYN.

- 103.- 4 ASSIGNATS de CINQ LIVRES.-
1^o Série 614.- Signé par PINCEPRE de BUIRE.
Marie-Louis-Nicolas PINCEPRE de BUIRE.
Né à Péronne (Somme) le 15 février 1730, appartient, sous l'ancien régime, aux armées du Roi, propriétaire à Buire, lorsqu'il fut élu député de la Constituante, fit partie du Comité des Subsistances.
2^o Série 1179.- Signé par FENIE.
3^o Série 8709.- Signé par FOUQUIER-TINVILLE.
Antoine-Quention FOUQUIER-TINVILLE, né à Hérouël (Aisne) le 12 juin 1746.
Avocat au Parlement quand il fut pourvu, le 26 janvier 1774, de la charge de procureur postulant au Châtelet et siège présidial de Paris et juridiction des auditeurs y établie.
Devint, le 13 mars 1793, substitut du tribunal criminel extraordinaire et, le 22 Prairial An II (soit le mardi 10 juin 1794) accusateur public du même tribunal.
4^o Série 11068.- Signé par DUCLOZ.
Collection J.J. PATTYN.

- 104.- ASSIGNAT de Quinze Sols.
Série 693.- Signé par BUTTIN.
Collection J.J. PATTYN.
- 105.- ASSIGNAT de Cinquante Sols
Série 2911.- Signé par SAUSSAY.
Collection J.J. PATTYN.

- 106.- BON de Trois Livres,-
de l'ASSOCIATION PATRIOTIQUE de ROUEN.
"pour l'échange gratuit des Assignats".
Bon de trois livres, remboursable à volonté en assignats de 300 livres, et ne devant avoir cours que jusqu'au 31 juillet 1792.
Signées LIME de Rouen et MORNACQ de Rouen.
Collection J.J. PATTYN.

- 107.- BILLET de Trois Livres de la ville de MONTARGIS.-
CAISSE PATRIOTIQUE et de CONFIANCE.
Revêtu de l'attache de la Municipalité.
Billet de trois Livres.
Pour être contre-échangé en Assignats, selon le règlement.



Collection J.J. PATTYN.

- 108.- 2 "BONS COMMERCABLES" de L'ARMÉE CATHOLIQUE et ROYALE.-
Le premier de Cinq Livres, de la série 19715.
Le second de Cent Livres, de la série 1902.
"pour objets fournis à l'armée, remboursable à la Paix".
Signés par STOFFLET.
Nicolas STOFFLET. Né à Lunéville en 1751.
Servit pendant quinze ans dans le régiment du Lyonnais, revint au bout de ce temps, avec les galons de caporal, entra au service de son ancien colonel, le comte de COLBERT.
MAULEVRIER, riche propriétaire de l'Anjou, lui confia les fonctions de garde-chasse, en reconnaissance de ce qu'il lui avait sauvé la vie.
En mars 1793, les paysans de Maulevrier, insurgés contre la Convention, le reconnurent pour chef. Devenu "général vendéen" il participa à la prise de Cholet.
Collection J.J. PATTYN.



N° 100 - Collection J.J. Pattyn

109.- LOI.-

Relative aux Gardes Nationaux Volontaires qui s'engageront dans les troupes de Ligne.

Daté du 12 septembre 1792. ("L'An 4 de la Liberté").

Double feuillet ± 20 x 25 cm.

Imprimé à Auxerre en 1792, chez L. FOURNIER, imprimeur du département de l'Yonne.

Collection J.J. PATTYN.

110.- FIGURINES de CARTON.- (± 100 mm).

Extraites de "L'ARMÉE FRANÇAISE".

Révolution - Consulat - Empire - ses Gloires et ses Costumes.

Editées par la maison H. BOUQUET à Paris, à la fin du XIXe siècle.

Dessinées par H. GRAY.

Figurines découpées de la planche n° 1.

MARCEAU - KLEBER - HOCHE - CUSTINE - REPRESENTANT DU

PEUPLE AUX ARMÉES - BATAILLON DE LA MOSELLE - CHAS-

SEUR à CHEVAL - GARDE NATIONALE.

Collection J.J. PATTYN.

111.- BATAILLE DE JEMMAPES.- 6 novembre 1792.

L'aile droite de l'infanterie, formée en colonnes d'assaut, enlève les redoutes autrichiennes. L'armée autrichienne, qui avait fait le siège de Lille, s'était repliée en Belgique, autour de Mons, et son

général, le duc de Saxe, avait concentré ses forces sur le plateau qui s'étend de Jemmapes à Cuesmes.

Les positions étaient formidables, mais Dumouriez n'hésita pas à les attaquer de front. Le 6 novembre au matin, l'armée française, à jeun (elle devait manger après la victoire), prit l'offensive.

L'aile gauche attaqua vigoureusement Jemmapes et s'empara des redoutes qui défendaient ce village. Le centre entra en ligne; mais, brusquement chargé par la cavalerie autrichienne, il arrêta son mouvement et fut sur le point de se rompre.

Louis-Philippe d'Orléans, général de brigade à dix-neuf ans, au service de la République, et Renard, le valet de chambre de Dumouriez, rallièrent nos brigades du centre, qui refoulèrent les Autrichiens et rejoignirent l'aile gauche.

Rassuré de ce côté, Dumouriez court à l'aile droite, où la lutte est acharnée. Il se met à la tête de ses bataillons, et entonne avec eux la "Marseillaise". Les volontaires de la République se précipitent baïonnette en avant, escaladent les retranchements, renversent tout et s'emparent des redoutes. Le village de Cuesmes est enlevé, et, à deux heures, tous les retranchements ennemis sont à nous. Les Autrichiens battent en retraite et nous abandonnent Mons.

Reproduction du tableau de Joseph BEUZON.

(Exécuté en 1892 pour le centenaire de la bataille) par "Imagerie artistique" - Série 2 - n° 20

± 21 x 32 cm. (Sous passe-partout).

Collection J.J. PATTYN.

ANCIEN REGIMENT DE CONDE.-

112. Officier, caporal et fusilier, de ce régiment créé en 1644, devenu 55e régiment d'infanterie de ligne, en 1791.

113. 3 Figurines de carton.

"PETITS SOLDATS de STRASBOURG" du type BOERSCH.

Collection J.J. PATTYN.

114.- DECRET de la CONVENTION NATIONALE.-

Daté du 29 août 1793, portant que les officiers des ci-devant troupes de Ligne qui n'ont pas pris l'uniforme national seront destitués.

Simple feuillet ± 19 x 24 cm.

Imprimé à Auxerre en 1793. Chez L. FOURNIER, imprimeur du Département de l'Yonne.

Collection J.J. PATTYN.

115.- DECRET de la CONVENTION NATIONALE.-

Daté du 3e jour du deuxième mois de l'an second de la République
- soit le jeudi 24 octobre 1793.

Qui ordonne que les troupes à cheval de la République seront incessamment portées au complet.

Double feuillet = ± 18 x 23 cm.

Imprimé à Laon, en l'An II, chez la Veuve MELLEVILLE et ses fils,

N^o. 515.

D É C R E T

D E L A

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E ,

Du 19 Mars 1793, l'an second de la République française,

*Qui réunit à la république Française les communes
de Nerel, d'Aëlre, de Thourout, de Blankenberg,
d'Ecloc, de Damne & de la banlieue de Bruges.*

LA CONVENTION NATIONALE, après avoir entendu le rapport de son comité diplomatique, sur le vœu librement émis par le peuple souverain de Nerel, d'Aëlre, de Thourout, de Blankenberg, d'Ecloc, de Damne & de la banlieue de Bruges, dans leurs assemblées primaires, pour leur réunion à la république Française; déclare au nom du peuple Français; qu'elle accepte ce vœu, & qu'en conséquence les communes formant les assemblées primaires de Nerel; d'Aëlre, de Thourout, de Blankenberg, d'Ecloc, de Damne & de la banlieue de Bruges, font partie intégrante du territoire de la république.

Les commissaires de la Convention nationale envoyés dans la Belgique, sont chargés de prendre provisoirement toutes les mesures nécessaires pour l'exécution des lois de la république Française dans les communes qui ont formé lesdites

imprimeurs du Département de l'Aisne.
Collection J.J. PATTYN.

116.- DECRET de la CONVENTION NATIONALE.-

Daté du 19 mars 1793.

Qui réunit à la République Française les communes de NEREL, D'AELTRE, de THOUROULT, de BLANKENBERG, d'ECLOC, de DAMNE et de la banlieue de BRUGES.

DOUBLE FEUILLET = ± 17 x 22 cm.

Imprimé à Auch en 1793, chez J.P. DUPRAT, imprimeur du Département du Gers.

Collection J.J. PATTYN.

117.- PLAN, élévation, coupes et détails de la BASTILLE levés avant sa démolition.

Copie - Sous-verre.

Collection P. MAES.

118.- Quatre sous-verres contenant des drapeaux de la Garde Nationale.

Collection P. MAES.

119.- Un panneau didactique concernant la cartouche à balle pour le fusil d'infanterie.

Réalisation A. VAN DE VEKEN.

Collection P. MAES.

120.- LES ARMES DE LA REVOLUTION.-

Lithographie 70 x 50 cm.

Sur document d'époque.

Collection J-P. ETIENNE.

121.- L'EXECUTION DE Louis XVI - 21 janvier 1793.

"... Au pied de l'échafaud, entouré de tambours émettant un lugubre roulement, le bourreau rase la nuque du roi à l'endroit où devait s'abattre le couperet. Le roi gravit les marches et s'avança sur le rebord de la plate-forme.

Sur un geste de lui, les baguettes des tambours s'immobilisèrent et tandis que se mourait l'écho des derniers roulements, le silence se fit dans la foule. "Mon peuple, je meurs innocent..." commença-t-il, mais sur un geste furieux de Santerre, les tambours résonnèrent de nouveau et ses dernières paroles se perdirent dans leur tonnerre. Un instant plus tard le roi était ligoté sur la guillotine. Le couperet tomba avec un bruit sec. Le roi était mort".

Diorama de Figurines ronde-bosses.

Collection: Musées National de la Figurine Historique.
Demeure abbatiale de Dieleghem. Jette.

Le numéro de mars-juin de la revue «De Brabantse Folklore» contient les articles suivants :

DE BRABANTSE FOLKLORE

INHOUD

ARTIKELS

Frans Wouters, gedeputeerde

Hervé la Barthe: Een rijk gevulde carrière.

Paul Kempeneers

Waanrodese plaatsnamen.

Bart Minnen

De executie van een varken in 1564/1565: een anachronisme?

Luc Coenen

Het beheer van de stadsschuld in een kleine Brabantse stad: het voorbeeld van Lier in het midden van de XVIIIde eeuw.

Els Vandenberghe

De theaterinfrastructuur te Brussel tijdens de 19de eeuw.

Wim Mellaerts

Taalloestanden te Leuven onder het Frans bewind.

MEDEDELINGEN

Kamiel Baeyens en Stefaan Top

Volkeverhalen uit Merchtem-Piezegem 12.

Jos Lauwers

Sint-Veroon en de paassoldaten van Lembeek. Enkele Impressies.

Robert van De Ven

Twee ordonnances van het Diestse stadsbestuur betreffende het smedenambacht (1456-1485).

Adrien Coeck

Aarschot en de eerste wereldoorlog.

Leo Van Buyten

Belde Limburgen.

Leo Van Buyten

Industrieel erfgoed.

Leo Van Buyten

De eerste Leuvense Kamer van Koophandel.

LEESTAFELNIEUWTJES

Stefaan Top

Het Brabantse volksorkest jubileert.

Stefaan Top

Bert Van Den Broeck: Opwijkse woorden.

Ann Marynissen & Willy Van Langendonck

Karel Roelandts ter ere.

Leo Van Buyten

Antwerpen.